



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT

Orientations budgétaires 2017



QUELQUES REPÈRES PRÉALABLES SUR LE CONTEXTE NATIONAL ET EUROPÉEN	p. 7
COMMISSION 1 : DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES	p. 13
COMMISSION 2 : EGALITE DES CHANCES	p. 31
COMMISSION 3 : SOLIDARITES	p. 45
COMMISSION 4 : RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, SECURITÉ ET MOYENS GENERAUX	p. 59
ANNEXES	p. 76

Introduction générale

→ 2017, première année de mise en œuvre du projet de mandature

L'année 2017 sera la 1^{re} année de mise en œuvre de notre projet de mandat. La méthode qui a prévalu à son élaboration est à l'image du Département que nous voulons pour l'Ille-et-Vilaine : une collectivité qui fait du dialogue le moyen le plus sûr d'un développement équilibré et partagé de son territoire.

Dans un environnement institutionnel modifié par l'adoption de la loi NOTRe (Nouvelle organisation territoriale de la République), et d'un nouveau schéma de coopération intercommunale, le Département a su prendre sa place en positionnant ses interventions au carrefour des initiatives engagées sur son territoire. Ce parti pris d'un Département qui agit en proximité, dans un échange permanent avec les acteurs du territoire, est celui d'une appropriation dynamique du rôle de collectivité d'équilibre réaffirmé par le législateur.

Cette impulsion s'inscrit dans un contexte économique et social encore fragile, mais où le dynamisme de nos territoires donne des signes de rebond. Ainsi, l'emploi en Ille-et-Vilaine progresse-t-il au premier semestre 2016 dans tous les secteurs d'activité, soit 1 270 emplois créés, permettant au chômage de s'établir, au second trimestre, à 7,7 % de la population active (8,6 % en Bretagne et 9,6 % pour la France métropolitaine).

L'action de la collectivité vise à consolider cette dynamique en veillant à en répartir la croissance au bénéfice de tous les territoires et en s'assurant qu'aucun de nos concitoyens n'en soit écarté. Cette philosophie d'intervention est celle qui promeut la cohésion sociale comme levier du développement pérenne de l'Ille-et-Vilaine et qui inscrit l'expérimentation sociale au cœur de toutes ses politiques. L'Ille-et-Vilaine est ainsi cette terre d'innovation comme en témoignent les nombreux projets engagés dans nos territoires : « territoire zéro chômeurs », le « bouclier rural » qui a préfiguré le schéma d'accessibilité des services au public, le projet « mixité sociale et scolaire dans les collèges », les démarches relatives aux alternatives au placement...

Dans un contexte budgétaire toujours très contraint et après le refus par la majorité de l'ADF (Assemblée des départements de France) des ouvertures de l'Etat sur une possible recentralisation du financement du RSA (Revenu de solidarité active), notre responsabilité ne saurait opposer l'accompagnement du développement de l'Ille-et-Vilaine à la préservation de nos capacités futures d'intervention. Nos orientations budgétaires promeuvent la sobriété dans l'usage des moyens publics, la prudence financière nécessaire pour ne pas hypothéquer l'avenir, en même temps qu'elles restent à la hauteur des attentes exprimées par nos concitoyens.

L'investissement public est aujourd'hui l'un des principaux moteurs de la croissance et de l'emploi, et nos orientations budgétaires proposent un modèle qui préserve une épargne compatible avec cette ambition. Si ce dernier n'exclut pas un recours modéré à la fiscalité, il engage également la collectivité à poursuivre et consolider sa stratégie de maîtrise de l'évolution des dépenses qui ne lui sont pas imposées. Depuis 2010, la maîtrise de l'évolution des effectifs a permis de diviser par deux la croissance moyenne annuelle de la masse salariale : il convient de poursuivre cet effort tout en intégrant la nécessité d'accompagner la demande de services induite par l'augmentation rapide de la population bretonne.

Nos orientations pour 2017 consacrent un niveau d'effort important pour les solidarités humaines, priorités de notre projet et piliers de la cohésion sociale en Ille-et-Vilaine.

Au-delà des dépenses d'allocations, toujours en croissance, nos politiques conforteront les actions en prévention et qui visent à la réinsertion des personnes les plus fragiles. Il convient à cet égard de souligner une baisse du nombre de bénéficiaires du RSA. Elle traduit simultanément l'effet du redressement économique de nos territoires et des politiques inclusives de solidarité, 2017 devant être l'année de l'élaboration d'un nouveau programme territorial d'insertion.

Cette année sera également celle de la mise en œuvre du schéma de protection maternelle et infantile adopté en avril 2016, et des nouvelles mesures de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, notamment via le déploiement de moyens dédiés par la conférence des financeurs.

Ces orientations budgétaires inscrivent donc le principe d'une intervention confortée pour le développement équilibré du territoire, qui reconnaît le rôle de locomotive de la métropole, l'importance des pôles d'équilibre dans le département et les opportunités des territoires ruraux.

Elles traduisent d'abord la volonté de renouveler le partenariat liant le Département aux territoires qui le composent : l'année 2017 sera celle de l'élaboration des nouveaux contrats de territoire. De même, les moyens en ingénierie publique mis à disposition des communes et des EPCI sont-ils confirmés, dans l'attente de dispositions réglementaires sur certains champs d'action.

La forte croissance démographique de l'Ille-et-Vilaine exige des politiques volontaristes permettant une répartition équilibrée de ces nouvelles populations et le développement d'infrastructures adaptées. C'est le sens des moyens importants que nous consacrons aux politiques de l'habitat et de la permanence d'un niveau élevé d'investissement pour développer le réseau routier et assurer sa maintenance. Si elle est une année de transition s'agissant du transport collectif, l'année 2017 permettra d'engager avec tous les acteurs une réflexion prospective dite « Mobilités 2050 ».

Le nouveau territoire que le projet de mandature dessine met au cœur l'exigence du développement durable. Ces orientations budgétaires confirment ce projet en investissant tous les champs possibles d'interventions, du soutien à l'agriculture responsable, au développement des circuits courts et à la préservation de la biodiversité.

Troisième axe de notre projet, ces orientations budgétaires se veulent résolument tournées vers l'avenir.

D'abord parce qu'elles dégagent les moyens nécessaires à la mise en œuvre du plan collège, lequel consacre la priorité donnée à la jeunesse dans ce mandat. Cette année sera notamment celle du lancement des concours de maîtrise d'œuvre pour la construction des 3 nouveaux collèges, dont la réalisation est indispensable à l'heure où le Département doit, en moyenne, accueillir 500 collégiens supplémentaires chaque année.

Ensuite parce qu'elles proposent des politiques volontaristes en faveur de la transition numérique de l'Ille-et-Vilaine : du soutien au développement du très haut débit dans tous les territoires, à la formation des jeunes générations aux usages numériques, notamment via le plan d'action numérique dans les collèges.

Enfin parce qu'elles confortent nos politiques de soutien à la vie associative, à la culture et au sport, trop souvent variables d'ajustements des arbitrages budgétaires. Dans un monde incertain, où les tensions tendent à s'exacerber, le Département fait le choix de soutenir ces acteurs, porteurs d'engagements collectifs, garants de la qualité de vie collective et, surtout, dont l'action donne du sens au vivre ensemble.

**QUELQUES REPÈRES PRÉALABLES
SUR LE CONTEXTE
NATIONAL ET EUROPÉEN**

Situation

A l'international

Au niveau international, la croissance des économies « avancées » a été contrastée durant le 2^e trimestre 2016. Les incertitudes politiques s'y sont accrues et pourraient assombrir les perspectives conjoncturelles européennes : résultat de l'élection présidentielle américaine, Brexit, vague d'attentats...

A l'échelle nationale

En France, après un bon premier trimestre, le second s'est traduit par un recul de l'activité (- 0,1 %) puis, selon la dernière estimation (provisoire) de l'INSEE, par une augmentation de 0,2 % au troisième trimestre. L'acquis de croissance pour 2016 à l'issue du troisième trimestre est de 1,1 %. L'inflation s'établit à 0,5 % en octobre (comme en septembre).

Au premier semestre 2016, les exportations françaises ont été plus basses que la demande mondiale (- 0,4 % puis + 0,2 %), malgré la livraison de grands contrats notamment d'armement et de matériel de transport. Les tout derniers chiffres disponibles de la Direction générale des douanes et droits indirects montrent une nouvelle dégradation de la balance commerciale pour le mois de septembre en raison d'un très net reflux des exportations (- 2,2 %).

L'emploi salarié marchand a continué de progresser au deuxième trimestre (+ 30 000). Selon Pôle Emploi, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A diminue de 1,9 %, soit - 66 300 personnes. Sur un an, sa baisse atteint - 1,7 % soit - 59 500 personnes.

A l'échelle locale

L'Ille-et-Vilaine assure un rôle moteur dans la récente amélioration de la situation économique en Bretagne. L'emploi y progresse au premier semestre dans tous les secteurs d'activité pour un total de + 1 270 emplois (+ 1 %) et le chômage y diminue de 0,3 point pour atteindre au second trimestre 2016 le taux de 7,7 % (8,6 en Bretagne et 9,6 pour la France métropolitaine). Le secteur de la construction poursuit son accroissement. Le nombre de créations d'entreprises continue de croître tous secteurs confondus. Parallèlement, le rebond du secteur de la construction observé depuis quelques mois se confirme.

Tendances

A l'international

L'activité mondiale, portée par une reprise des échanges, devrait connaître une accélération modérée au second semestre 2016.

Dans la zone Euro, au second semestre, d'après Eurostat l'inflation resterait limitée et le dynamisme du marché de l'emploi s'accompagnerait d'une accélération des salaires générant de nouveaux gains de pouvoir d'achat. Aussi, la consommation retrouverait de l'élan au second semestre (+ 0,4 % par trimestre), après le faible accroissement du deuxième trimestre (+ 0,2 % après + 0,6 %).

Côté entreprises, le climat des affaires résisterait malgré une hausse des incertitudes politiques. Après l'affaiblissement constaté au deuxième trimestre, l'investissement des entreprises se redresserait au second semestre 2016, encore soutenu par l'amélioration des conditions de crédit et des capacités d'autofinancement. L'investissement en équipement, notamment, retrouverait de la vigueur dans tous les pays de la zone euro, l'appareil productif étant davantage sollicité dans l'industrie.

Les exportations de la zone euro ralentiraient un peu au troisième trimestre mais progresseraient tout de même nettement sur l'ensemble du second semestre, en phase avec la demande mondiale adressée à la zone. Au total, la croissance résisterait dans la zone euro au second semestre (+ 0,3 % au troisième trimestre et + 0,4 % au quatrième trimestre) avec des rythmes très proches en Allemagne, en Italie et en France, permettant à l'emploi de progresser et au chômage de décroître.

A l'échelle nationale

En France, l'INSEE prévoit un rebond modéré des exportations (+ 0,1 % puis + 0,8 %), notamment dans le secteur aéronautique. En revanche, celles-ci seraient freinées par le contrecoup des livraisons de grands contrats navals et par la chute des ventes agricoles liée aux mauvaises récoltes.

Plus globalement, la croissance française s'améliorerait graduellement au second semestre. La croissance atteindrait ainsi + 1,3 % en moyenne sur l'ensemble de l'année, + 1,2 % en 2015. Les importations (+ 2,1 %) seraient tirées par le relatif dynamisme de la demande intérieure alors que les exportations seraient en faible croissance (+ 0,7 %) : le commerce extérieur pèserait de nouveau sur la croissance (- 0,4 point).

Les perspectives en termes d'emplois restant favorables dans les enquêtes de conjoncture, l'emploi ne faiblirait pas au second semestre (+ 66 000). Au total, les créations nettes d'emploi marchand s'élèveraient à 117 000 en 2016 (soit + 0,7 % sur un an), après + 97 000 en 2015. Au second semestre, la hausse attendue de l'emploi serait légèrement supérieure à celle de la population active, elle-même légèrement freinée par la hausse du nombre de chômeurs en formation, si bien que le taux de chômage baisserait de nouveau, à 9,8 % fin 2016, contre 10,2 % un an plus tôt.

**COMMISSION 1 :
DEVELOPPEMENT
EQUILIBRE DES TERRITOIRES**

Commission 1 : développement équilibré des territoires

La nouvelle répartition des compétences des collectivités locales conforte le Département dans son rôle de garant des solidarités territoriales. Cette finalité détermine nos politiques en faveur de l'aménagement équilibré et durable du territoire.

L'Ille-et-Vilaine dispose de nombreux atouts qu'il faut conforter mais qui imposent aussi des responsabilités particulières pour le Département : une dynamique démographique et économique forte et les besoins d'infrastructures, d'équipement et de services qui en découlent, une métropole et des territoires ruraux qui tirent leur richesse de leur complémentarité, un cadre de vie de qualité à préserver.

La reconfiguration des intercommunalités, ainsi que les évolutions de compétences qui se mettront en œuvre dans le courant de l'année à venir, vont dessiner un nouveau paysage institutionnel dans lequel le Département doit prendre toute sa place, dans un esprit de coopération et d'efficacité de l'action publique locale.

En 2017, l'action départementale en faveur de l'équilibre territorial s'articulera autour de 4 objectifs majeurs :

- accompagner les territoires dans une logique de solidarité territoriale, grâce à des outils renouvelés de contractualisation et une ingénierie publique de proximité ;
- développer les infrastructures et les services par la modernisation du réseau routier et des mobilités, le déploiement du très haut débit et assurer dans les meilleures conditions le transfert vers la Région des services de transport ;
- agir pour le développement durable du territoire en soutenant l'agriculture, en préservant le patrimoine naturel et les ressources et en accompagnement de la transition énergétique ;
- contribuer à un développement local dynamique en mobilisant les ressources de l'économie sociale, de l'innovation, de la recherche et du tourisme.

→ Accompagner les territoires en favorisant la solidarité territoriale

L'année 2017 verra la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Cela marquera une étape importante de la construction de l'intercommunalité dans notre département. Ainsi, l'Ille-et-Vilaine passera de **24 à 18 Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI)** à fiscalité propre.

Le Département accompagnera ce changement en faisant évoluer son organisation territoriale et en adaptant ses dispositifs de soutien.

Ainsi, la **fusion des agences des Pays de Redon et des Vallons-de-Vilaine** est envisagée au cours du 1^{er} semestre 2017 en positionnant le siège à Redon mais en conservant les deux sites afin de desservir en proximité l'ensemble de ce territoire. Par ailleurs, la communauté du secteur de Liffré-Saint-Aubin-du-Cormier pourrait être rattachée à l'agence départementale du Pays de Fougères afin de tenir compte de la demande des élus locaux et de la répartition de la charge de travail entre agences.

Nous poursuivrons notre maillage en services sociaux, sous la forme d'une coopération renouvelée avec les partenaires avec notamment de nouveaux projets d'espaces sociaux communs. Nous mettrons en œuvre notre schéma nouveau des centres d'exploitation de la route.

> Mettre en place une nouvelle génération de contrats départementaux de territoire

2016 a marqué l'achèvement des programmations des intercommunalités, à la faveur de la prorogation d'un an des volets 2 et 3 (investissement et fonctionnement) des contrats départementaux de territoires. Au 30 octobre 2016, le **taux d'engagement global était de 75 %** sur une enveloppe initiale de 65 M€ augmentée de 3,6 M€ pour le fonctionnement 2016.

L'année 2016 a également été consacrée à l'évaluation de la seconde génération des contrats et à l'élaboration de la nouvelle génération, qui portera sur la période 2017-2021.

Evaluation de la 2^e génération des contrats de territoire

Une évaluation des contrats départementaux de territoire 2^e génération a été menée de novembre 2015 à mai 2016. Cette démarche a permis d'associer largement les parties prenantes et a mis en lumière l'intérêt confirmé des territoires pour ce dispositif souple et co-construit. Elle a aussi permis d'identifier des pistes d'amélioration dans la mise en œuvre, la gestion de la récurrence du volet de fonctionnement ou la gouvernance. Ces enseignements ont constitué le socle de la construction d'une 3^e génération de contractualisation 2017-2021.

Une 3^e génération de contrats de territoire

En juin 2016, l'Assemblée départementale a posé les principes de son action en faveur des territoires qui visera la promotion des solidarités territoriales et la recherche de l'équilibre des développements en tout point du département. La 3^e génération des contrats départementaux de territoire est à ce titre un levier essentiel d'intervention qui devra permettre de répondre aux principaux enjeux énoncés dans un contexte de mutation de l'intercommunalité. Il s'agira en premier lieu d'affirmer, en tant que chef de file de la solidarité territoriale, une gouvernance de proximité à l'écoute des territoires. En second lieu, les contrats intégreront une dimension sociale à travers la prise en compte de données sociales ciblées qui interviendront dans la co-construction du portrait de territoire. Les enjeux qui en découleront s'inscriront notamment dans la perspective du « CDAS de demain ». Enfin, les politiques publiques et les priorités départementales seront mieux intégrées au dispositif contractuel afin de rendre plus lisible l'action départementale dans chaque territoire.

La démarche de co-construction du contrat départemental de territoire s'organisera en 2 temps : un temps d'échange sur le diagnostic et les enjeux du territoire, puis un temps de validation du programme d'actions et de la gouvernance.

Le portrait de territoire alliera les objectifs du projet de mandature, les priorités du territoire et l'ensemble des contributions élaborées lors des ateliers territoriaux auxquels ont participé, courant 2016, élus.ues et société civile. Les projets, qui seront la déclinaison opérationnelle de ces enjeux, conjugueront à la fois les ambitions locales, les besoins des populations et les priorités départementales. Un projet de gouvernance sera à formaliser, qui pourra associer largement les acteurs du territoire.

La nouvelle génération de contrats, dotée d'un **accompagnement financier de près de 72 M€** intégrant une double garantie en faveur des intercommunalités, apportera également aux communes des territoires les plus fragiles des moyens et des mesures spécifiques relatives au bouclier rural en instaurant un 4^e volet de contractualisation. Dès le premier trimestre 2017, les réunions de travail avec chaque intercommunalité pourront débuter, permettant d'envisager les premières signatures de contrats à la fin du premier semestre 2017.

> Faire évoluer le cadre d'action pour l'ingénierie publique

La loi NOTRe confirme et encadre la possibilité pour le Département d'apporter son appui aux territoires par l'ingénierie publique. Dans l'attente des dispositions réglementaires sur les nouveaux champs d'action (habitat, aménagement, voirie), les dispositifs actuels seront poursuivis en tenant compte toutefois des orientations de la loi mais aussi de l'évolution des intercommunalités et de leurs compétences.

Dans ce contexte, le Département recherchera à répondre au plus près des besoins des territoires, à s'adapter à leur évolution et à favoriser des réponses mutualisées et assurant la solidarité entre les territoires.

Le Département mobilisera la Société d'aménagement et de développement d'Ille-et-Vilaine (SADIV) et la Société publique locale de construction publique d'Ille-et-Vilaine (SPL), opérateurs du Département, pour accompagner les besoins des territoires en aménagements et équipements publics afin de répondre notamment aux besoins liés à la forte évolution démographique de l'Ille-et-Vilaine. Le Département contribuera à renforcer les fonds propres de la SADIV, pour adapter son modèle économique à ses orientations stratégiques tournées vers les territoires. La SPL sera également confortée comme outil départemental à travers les commandes passées par la collectivité, concernant des centres de secours ou des collèges, et l'adhésion de nouveaux EPCI porteurs de projets de construction.

> Fonds de solidarité territoriale : des modalités plus souples et inscrites dans la durée

Créé en 2010, le Fonds de solidarité territoriale traduit la volonté du Département de soutenir les collectivités les plus fragiles. Il permet d'accompagner financièrement leurs projets locaux d'investissements pour apporter des équipements et services de proximité qui répondent aux besoins des habitants. **Depuis 2010, ce sont ainsi plus de 400 projets qui ont été soutenus, au profit de 197 communes pour près de 18 M€ de subventions engagées** (hors dotation voirie). Le Fonds de solidarité territoriale était doté en 2016 de 4,1 M€ de crédits.

Lors de l'Assemblée plénière de septembre dernier, plusieurs nouvelles dispositions ont été introduites afin d'être au plus près des réalités des communes éligibles :

- autoriser le dépôt la même année d'un dossier « investissement » classique et d'un dossier « études contrat d'objectif développement durable » ;
- élargir les opérations éligibles ;
- appliquer des taux de subvention différenciés selon la population communale ;
- accompagner la transition énergétique en relevant le plafond d'assiette subventionnable pour les projets les plus performants ;
- offrir aux communes la possibilité de porter plusieurs projets sur des exercices budgétaires consécutifs.

Enfin, les communes nouvelles bénéficieront d'une période de transition de 2 ans leur permettant de déposer des projets et de bénéficier du dispositif.

> Améliorer l'accès aux services essentiels

Le bouclier rural

Le dispositif « bouclier rural » a été adopté en 2015 par l'Assemblée départementale. Depuis, **19 projets ont été soutenus pour 1,3 M€ de subventions** (principalement 5 maisons de santé pluridisciplinaires pour 65 % de l'enveloppe et des commerces de proximité pour les 35 % restants).

La démarche volontariste engagée par le Département se prolongera à travers l'élaboration du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public. La dynamique partenariale est un acquis précieux sur lequel la démarche pourra continuer de s'appuyer, ainsi que les outils de soutien déjà en place qui pourront s'adapter à ce nouveau cadre d'action.

Un schéma départemental pour l'amélioration de l'accès des services au public

Instauré par l'article 98 de la Loi NOTRe, le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est élaboré conjointement par l'État et le Département, en associant les EPCI et la Région pour une application au 1^{er} janvier 2018. Comme pour le bouclier rural, l'enjeu est d'assurer une meilleure articulation des besoins des territoires avec les stratégies des différents opérateurs publics et privés en termes d'accès aux services essentiels pour la population.

La démarche a pour objectif premier d'établir un diagnostic partagé par les acteurs et de faire émerger des enjeux et orientations destinés à constituer la structure du futur schéma. Dans un second temps, il s'agira de définir des enjeux nouveaux en matière d'équipements et de services et d'établir des orientations qui viendront conforter l'équilibre du territoire.

Des rencontres avec les intercommunalités seront organisées au premier trimestre 2017 sur la base du diagnostic, afin de l'enrichir d'une dimension plus qualitative intégrant le ressenti et les pratiques locales. La formalisation du projet de schéma interviendra au second trimestre, pour une validation par l'Assemblée départementale en juin 2017. Les EPCI, la Région et la conférence territoriale de l'action publique seront ensuite consultés sur ce projet.

Ce schéma a vocation à fédérer l'ensemble des acteurs sur des objectifs communs et à renforcer leur engagement en faveur de l'amélioration de l'accès aux services essentiels dans tous les territoires et pour tous les publics. Pour sa part, le Département dispose d'ores et déjà de nombreux dispositifs et schémas qui intègrent cette préoccupation. La démarche engagée permettra leur mise en cohérence et leur synergie avec les initiatives des autres acteurs.

→ Développer les infrastructures et les services pour le développement de tous les territoires

Positionnée au carrefour du Grand Ouest, l'Ille-et-Vilaine constitue la porte d'entrée de la Bretagne. Pour faire face aux défis de son dynamisme démographique, notre Département se doit de conserver et développer un réseau routier de qualité, vecteur de croissance et de mobilité pour les Breilliennes et les Breilliens.

Au 1^{er} janvier 2017, le réseau routier situé à l'intérieur du périmètre de la métropole de Rennes doit être transféré à cette dernière. Les conditions techniques, financières et humaines de ce transfert sont matérialisées dans une convention bipartite dont les modalités vous sont présentées lors de cette session.

> Consolider et poursuivre la modernisation de notre réseau

Notre politique de soutien au secteur des travaux publics nous a conduits à mettre en œuvre en 2015 et 2016 un programme exceptionnel d'investissement qui a particulièrement aidé la profession. Malgré un contexte financier toujours tendu, nous poursuivrons en 2017 les politiques de modernisation de notre réseau routier, avec pour priorité, conformément aux engagements de notre projet de mandature, d'achever l'aménagement de nos axes stratégiques Rennes-Redon et Rennes-Angers à l'horizon 2020.

Sur ces axes Rennes-Redon et Rennes-Angers, avec les mises en service intervenues fin 2016 ou prévues début 2017 de **16 nouveaux kilomètres de 2x2 voies** (Guignen-Lohéac, Fouteau-Filliais à Pipriac, Retiers-Noë Jolly et Forêt d'Araize à Martigné-Ferchaud), notre programme effectue une nouvelle avancée très significative portant **les taux d'aménagement à 2x2 voies de Rennes-Redon à 84 % et Rennes-Angers à 82 %**. Pour maintenir le rythme d'avancement de l'aménagement des axes, une enveloppe de l'ordre de 20 M€ sera consacrée en 2017 à ces travaux.

Nous poursuivrons les travaux sur les sections Filliais-Noë Vallain à Pipriac et Sainte-Marie-Renac pour l'axe Rennes-Redon et sur la section Martigné-Ferchaud-Saint-Morand pour l'axe Rennes-Angers. Nous engagerons les travaux sur les sections Saint-Just et Renac (Rennes-Redon) et sur la déviation de Martigné-Ferchaud (Rennes-Angers) pour atteindre notre objectif d'achèvement d'ici quatre ans.

Sur le reste du réseau, l'année 2016 aura été marquée par la **mise en service de deux opérations** très attendues par les usagers et les communes concernées : les déviations de La Guerche-de-Bretagne (17 M€) et de Talensac (8 M€), et d'une manière plus ponctuelle la mise en service du raccordement d'Essé à la RD 777 à Janzé.

En 2017, nous maintiendrons une **enveloppe conséquente de plus de 8 M€ pour les travaux de modernisation du réseau**, ce qui nous permettra de poursuivre les travaux sur la RD 795 déviation de Dol-de-Bretagne, la RD 706 rocade Est de Fougères et la RD 15 entre Poilley et Louvigné-du-Désert. Nous engagerons également les travaux sur la RD 168 à La Richardais pour déniveler le carrefour avec la RD 114. Les études se poursuivent par ailleurs sur les opérations prioritaires de notre programme de modernisation à Louvigné-de-Bais, Retiers, Bourg-des-Comptes...

Enfin, nous poursuivrons notre politique d'assistances ponctuelles en ingénierie aux territoires en assurant, via des conventions spécifiques, la maîtrise d'œuvre ou la maîtrise d'ouvrage d'opérations d'intérêt local en lien avec le réseau routier départemental, le financement étant assuré par les partenaires concernés.

En 2017, nous poursuivrons ainsi nos partenariats à Iffendic, Montfort-sur-Meu, Talensac, Laignelet pour l'aménagement de liaisons douces ou encore à Montreuil-sur-Ille pour la sécurisation du passage à niveau n° 13.

Nos interventions en maîtrise d'ouvrage déléguée pour les communes, en matière de travaux connexes aux aménagements fonciers, seront également maintenues.

> Poursuivre notre réflexion sur les infrastructures du Département à l'horizon 2025, et l'étendre à la problématique des mobilités en 2050

Parce qu'aujourd'hui la construction d'une nouvelle infrastructure routière s'avère complexe, notamment en raison de la prise en compte des enjeux environnementaux et de concertation, il est nécessaire d'**anticiper nos projets à un horizon de 4 à 5 années** avant l'engagement effectif des travaux. Notre programme actuel de modernisation des infrastructures routières ayant été défini dans les années 2003 et 2004, il importe donc de le réinterroger en vue de le prioriser, à l'aune des besoins actualisés des territoires.

Le projet de mandature prévoit ainsi d'engager une réflexion collective sur les infrastructures dans les territoires breilliens pour aboutir à un **nouveau schéma routier départemental avant 2021**. Sur un plan plus large, cette réflexion s'étendra à la mobilité des Breilliennes et des Breilliens, dans l'objectif d'articuler de façon cohérente les différents modes de déplacement (train, vélo...) sur l'Ille-et-Vilaine. L'ambition sera de définir un schéma directeur des mobilités à un horizon plus lointain de 2040 ou 2050, avec lequel notre schéma routier sera en cohérence. Nous en définirons une première étape 2020-2030 d'études et de travaux à entreprendre.

Une première réunion du comité de pilotage « Routes », mis en place pour l'occasion, s'est tenue mi-2016. La réflexion se poursuivra plus activement en 2017 avec des réunions programmées dans les territoires de chaque agence départementale, afin de recenser les besoins exprimés par les acteurs locaux. La démarche plus globale « **Mobilités 2050** » sera également lancée en 2017.

> Agir en faveur de la sécurité routière

Notre effort en faveur de la sécurité routière se poursuivra en 2017 en y consacrant une **enveloppe de 3 M€**, ré-affirmant ainsi notre engagement fort pour cette politique. Ainsi, environ **80 opérations d'aménagements localisés de sécurité** sont programmées : rectifications de virage, dégagements de visibilité, protections contre les sorties de route et

les obstacles latéraux, remise à niveau de carrefours, marquage sur les routes étroites, panneaux de lutte contre les contre-sens... Nous allons aussi généraliser sur l'ensemble des 2x2 voies, la mise en œuvre de barrettes au niveau des marquages de rives afin de lutter contre la somnolence et les écarts de trajectoires des automobilistes. En outre, des opérations plus importantes de résorption des points noirs individualisés seront proposées dès que les études seront avancées, comme l'aménagement du carrefour des RD 76 et 6 à Saint-Méloir-des- Ondes, un giratoire au croisement des RD 603 et 786 à Saint-Briac-sur-Mer, ainsi que l'aménagement du carrefour du Quintin sur la RD 72 à Bédée.

> Conforter la pérennité du réseau routier en le gérant durablement

L'objectif est de toujours préserver au mieux notre voirie départementale, notamment contre la pénétration de l'eau, son ennemi principal, tout en optimisant les enveloppes financières de grosses réparations allouées à cet indispensable entretien. Ces dernières enveloppes seront renforcées à un niveau de l'ordre de 9 M€. Nous continuerons à privilégier pour nos interventions les **techniques économes en énergie et matériau** (enrobés tièdes, réutilisation de granulats...).

Par ailleurs, afin d'optimiser le travail des agents en charge de la gestion et de l'exploitation du réseau routier, il sera proposé en 2017 une **nouvelle cartographie des centres d'exploitation routiers**, afin d'en réduire le nombre et renforcer ainsi les équipes par centre d'exploitation. Une **enveloppe de l'ordre de 1,4 M€** y sera ainsi consacrée en 2017, principalement pour la construction de nouveaux centres : Pipriac (pour remplacer l'ancien centre devenu vétuste) et Saint-Méen-le-Grand (pour aménager un centre mutualisé avec un centre de secours).

Notre volonté de **gérer durablement les dépendances vertes** de notre réseau nous conduira à poursuivre la limitation du nombre de passes de fauchage des bords de routes à deux par an (avec une passe intermédiaire sur les zones à risques : virages, approches de giratoires...). Cette limitation des interventions sur nos bords de routes ne se fera pas au détriment de la lutte contre les plantes invasives (renouée du Japon, chardons...) pour laquelle les équipes restent mobilisées. Nous tenterons de généraliser au maximum des solutions alternatives réalisées actuellement à titre expérimental, comme l'éco-pâturage des dépendances par des moutons ou des chèvres.

Le Département poursuivra enfin son partenariat avec l'école supérieure de chimie de Rennes en vue de faire émerger des **solutions écologiques** alternatives aux émulsifiants chimiques dans les produits froids. Les solutions jusqu'à présent développées en laboratoire devraient en 2017 être mises en production industrielle par l'usine de Noyal-Châtillon-sur-Seiche.

> Informer le public sur l'état du réseau

Nous avons mis en œuvre en 2016 des **outils de communication à destination du grand public** sur les conditions d'exploitation du réseau routier. Il est ainsi désormais possible de consulter sur notre site internet les cartes interactives sur les travaux impactant le réseau et les déviations associées, enrichies d'états des conditions de circulation hivernale, ainsi que de cartes indiquant les déviations associées aux routes barrées en cas d'inondations sur le secteur de Redon. Nous continuerons en 2017 à assurer cette information toujours plus demandée par les usagers.

> Encourager les déplacements doux et inciter à l'utilisation des modes de déplacements alternatifs

Conformément aux engagements de notre projet de mandature, le Département confortera en 2017 ses politiques incitatives en faveur des déplacements partagés et des mobilités douces. Ainsi, le développement des **voies vertes et des véloroutes** se poursuivra en aménageant 73 km supplémentaires (s'ajoutant aux 675 km déjà réalisés) dans le cadre du plan vélo départemental (le VD5 de Vitré à Louvigné-du-Désert et le VD8 de Saint-Méloir-des-Ondes à Tressé).

Une **boucle locale** supplémentaire viendra s'ajouter aux **40 déjà aménagées**. Plus globalement, un nouveau programme d'action en faveur du développement de l'usage du vélo sera proposé à notre Assemblée courant 2017.

Enfin, deux **aires de covoiturage** supplémentaires seront aménagées à Laignelet et Retiers, portant le **nombre d'aires à 117** sur le territoire breillien.

→ Maintenir la qualité du service des transports collectifs dans le contexte de transfert de compétences

Depuis l'adoption de la loi NOTRe, le Département et la Région Bretagne ont défini les modalités de transfert des compétences en matière de transport scolaire et de transport interurbain. L'année 2017 sera une année de transition pour mettre en œuvre ce changement dans une logique de continuité de service pour les usagers.

Les négociations ont également démarré en fin d'année 2016 avec les collectivités qui constitueront la nouvelle communauté d'agglomération de Fougères au 1^{er} janvier 2017, afin de préparer la prise de compétences en matière de transports de cette nouvelle autorité organisatrice de la mobilité au 1^{er} septembre 2017.

> Poursuivre l'adaptation de l'offre de transport Illenoo aux besoins des usagers

Le Département continuera à exercer la compétence en matière de transport interurbain par délégation, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017. Dans ce cadre, il poursuivra sa politique d'**adaptation de l'offre du réseau de transport aux besoins de mobilité** des Breilliens et soutiendra les projets permettant d'améliorer l'interface entre les différents réseaux :

- adaptation en septembre 2016 de la ligne entre Retiers et Rennes suite à la restructuration de l'offre TER (Transport express régional) ;
- mise en service de 3 nouveaux arrêts de connexion intermodale à Lohéac, Poligné et Plélan-le-Grand. Ces arrêts conjuguent l'accès au réseau Illenoo, des places de parking, des abris vélos et des emplacements réservés aux correspondances avec les réseaux locaux.

La **qualité de l'information transmise aux usagers** a également été améliorée avec la mise en place de nouvelles fonctionnalités du site internet Illenoo-services, telles que le **calculateur tarifaire**, l'amélioration des rubriques info trafic, titres et tarifs. Courant 2017, les usagers pourront disposer d'une **information en temps réel aux arrêts** (sur les horaires de passage des cars) par SMS (Short message service ou texto) ou QR Codes (Quick response code ou code barre 2 dimensions) ou puces NFC (Near field communication ou puces permettant le paiement sans contact) en lien avec le système de géolocalisation des cars déployé dans les cars en 2016.

Enfin, conformément au schéma directeur d'accessibilité - Agenda d'accessibilité programmé (AdAP) adopté par l'Assemblée départementale en septembre 2016, le Département poursuivra ses actions pour **améliorer et faciliter l'accès à l'information des usagers** des transports et la prise en charge des usagers à mobilité réduite, notamment les usagers en fauteuil roulant.

> Maintenir la qualité du service de transport scolaire pour les élèves d'Ille-et-Vilaine

En 2016, suite à la réflexion menée depuis 2015 en concertation avec les réseaux d'établissements sur l'adaptation des services de transport en fin d'année scolaire, le Département a suspendu une grande partie des circuits scolaires entre le 27 juin et le 5 juillet. Cette décision a été prise au vu de la très faible fréquentation de ces services en fin d'année scolaire. Elle a permis de réduire de 234 000 € les dépenses consacrées au transport scolaire. Il est proposé de reconduire cette mesure pour l'année scolaire 2016/2017, sur la période comprise entre le 3 et le 7 juillet 2017, en maintenant une vigilance sur la prise en charge des élèves du cycle primaire.

En termes de sécurité, le port d'équipement rétro réfléchissant a été rendu obligatoire dans le règlement départemental des transports scolaires. **A titre exceptionnel**, pour accompagner les familles dans cette démarche, **le Département a attribué à la rentrée 2016, plus de 31 000 chasubles aux élèves pris en charge sur les circuits scolaires ou sur le réseau de transport Illenoo pour contribuer à leur visibilité sur le trajet entre leur domicile et leur arrêt.**

La compétence en matière de transport scolaire sera transférée à la Région Bretagne le 1^{er} septembre 2017 mais le Département assurera, en accord avec la Région, la préparation de la rentrée scolaire 2017/2018 et ce, jusqu'à la date de transfert de cette compétence.

L'organisation du transport des élèves et étudiants en situation de handicap restera de la compétence départementale.

→ Déployer les réseaux à très haut débit

> Objectif : amener le très haut débit à 100 % des foyers breilliens d'ici 2030

Le projet « Bretagne très haut débit » (BTHD) a pour objectif d'amener le très haut débit à 100 % des foyers, entreprises et sites collectifs breilliens d'ici 2030. En Ille-et-Vilaine, le projet d'initiative publique BTHD concerne tous les territoires qui ne bénéficient pas des investissements des opérateurs privés prévus sur les zones urbaines (Rennes Métropole, Saint-Malo Agglomération, les communes de Fougères et de Vitré).

Le projet est porté par le syndicat mixte Mégalis. Son coût total représente un investissement public de 2 milliards d'euros d'ici 2030. En Ille-et-Vilaine, **plus de 200 000 locaux** (habitations, entreprises, établissements...), **soit 45 % des locaux breilliens**, sont concernés. Pour le Département, c'est un **investissement de 7,8 M€ entre 2014 et 2018**, qui se poursuivra jusqu'en 2030.

> Un calendrier de déploiement qui s'inscrit dans une logique de solidarité territoriale

Le Département privilégie une logique de solidarité territoriale et d'équilibre à l'échelle départementale dans le cadre de la programmation des travaux de déploiement de la fibre optique.

Ces travaux se poursuivront pour **raccorder 14 000 logements, entreprises ou bâtiments publics**, localisés à Redon et dans le secteur nord-est du département, où les premiers abonnements sur fibre optique ont été commercialisés dès la fin 2016. Une deuxième tranche de travaux a débuté en 2016 pour équiper, **d'ici 2018, 30 000 locaux supplémentaires** répartis sur toute l'Ille-et-Vilaine et atteindre ainsi **45 000 prises déployées** fin 2018.

L'année 2017 verra également s'engager la définition de la deuxième phase du projet (2019-2023) en concertation avec les EPCI, pour le choix des prochaines zones à équiper en fibre optique, avec une accélération du déploiement et un doublement du nombre de locaux équipés par rapport à la première phase (environ 100 000 en Ille-et-Vilaine).

Ainsi, 60 % des Breilliennes et Breilliens seront connectés au très haut débit dès 2020 et 85 % le seront dès 2023.

Le Département s'impliquera également dans le programme de résorption des zones blanches en téléphonie mobile aux côtés de l'Etat, des EPCI et des opérateurs privés de télécommunications.

> Au-delà du développement des infrastructures, favoriser la transformation et l'innovation numériques

Le Département œuvre également pour l'aménagement numérique du territoire à travers l'animation du Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN). Dans ce cadre, il entend soutenir le développement de ces nouveaux usages, notamment dans ses propres compétences (collèges, e-administration...). Un plan départemental présentera l'ensemble des actions concourant à cette démarche.

> Participer à la réalisation du projet Bretagne à Grande Vitesse (BGV)

Le programme BGV consiste d'une part à réaliser la ligne nouvelle à grande vitesse entre Le Mans et Rennes, et d'autre part à améliorer les lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper avec un objectif de 3 heures sur les trajets Paris-Brest et Paris-Quimper.

La ligne nouvelle Le Mans-Rennes permettra un **trajet Paris-Rennes en moins de 90 minutes**, générant un gain de temps de 37 minutes. La mise en service commerciale est prévue pour juillet 2017.

Le Département contribue financièrement à hauteur de **43,9 M€** à ce projet estimé à 3 344 M€. Dans le cadre de ses compétences, notre collectivité a organisé et suivi les **procédures d'aménagement foncier** sur un périmètre de **plus de 12 000 hectares**. A la demande de toutes les communes concernées, le Département a aussi accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux connexes. Ce grand projet aura contribué à soutenir l'activité économique en **générant environ 10 000 emplois** sur toute la durée du chantier.

La première phase de l'amélioration des lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper est en voie d'achèvement. Elle permettra un **temps de parcours de 3 heures 08** entre Paris-Brest et Paris-Quimper.

Six passages à niveau breilliens ont été supprimés, des courbes ferroviaires ont été rectifiées et les gares de l'Hermitage et de La Brohinière à Montauban-de-Bretagne ont été mises en sécurité. Les trains peuvent maintenant circuler jusqu'à 200 km/h. Ce projet est complété par les travaux de désaturation de la gare de Rennes actuellement en cours, auxquels le Département apporte une participation financière.

> Soutenir le projet de lignes nouvelles Ouest Bretagne Pays de Loire

Ce projet, issu de la mutualisation des projets Rennes-Nantes et Rennes-Brest / Rennes-Quimper 2^e phase, a fait l'objet d'un débat public entre septembre 2014 et janvier 2015.

A son issue, le maître d'ouvrage SNCF Réseau a décidé de poursuivre les études en suivant les recommandations de la commission. Cette dernière préconise la poursuite de la concertation publique dans le cadre d'une étape complémentaire au débat s'engageant fin 2016.

> Sécuriser les infrastructures ferroviaires

Sur les routes départementales, il ne reste plus qu'un seul passage à niveau inscrit sur la liste nationale des passages à niveau préoccupants. Il se situe sur la RD 106 à Saint-Médard-sur-Ille.

Le Département a pris l'initiative avec le Préfet de faire signer à l'ensemble des partenaires (Etat, SNCF Réseau, Région Bretagne, Département, Commune et association) un « Protocole de soutien au projet de sécurisation » le 20 avril 2016. Ce protocole prévoit la réalisation des travaux du rétablissement routier dans un délai de 4 ans. Pour ce faire, la convention de financement sera approuvée début 2017 et les premiers travaux engagés fin 2017.

→ Agir pour l'environnement et un aménagement durable du territoire

> Le développement durable au cœur des priorités du Département

Le **projet de développement durable** de la collectivité, intégré au projet de mandature, est orienté vers un nouveau modèle économique et social, qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler et de vivre ensemble.

Il est structuré autour d'approches transversales internes et territoriales, ainsi que de sept orientations thématiques fortes : la transition énergétique, la mobilité durable, l'alimentation responsable et locale, la gestion économe des ressources, la pédagogie de l'environnement et du développement durable, la conjonction développement social-économie-environnement, la préservation de l'environnement.

Ce projet, en tant que **démarche coordonnée et planifiée, plus étendue et plus ambitieuse**, va prendre le relais du plan climat départemental. Les plans climat sont en effet désormais de la compétence des EPCI à fiscalité propre de plus de 20000 habitants. En 2017 il devra se structurer, définir ses objectifs et mettre en place sa gouvernance.

Le **bilan tous les trois ans** des émissions de gaz à effet de serre, et le **rapport annuel sur la situation** en matière de développement durable de la collectivité, permettront de présenter la cohérence de nos différentes politiques, des programmes et des actions entreprises au regard du développement durable. Il sera aussi l'occasion d'illustrer, par les résultats, notre contribution aux défis nationaux, européens et internationaux.

En 2016, l'organisation d'un **séminaire de sensibilisation** au développement durable, en partenariat avec les services de l'Etat, a réuni **133 participants, 30 collectivités et 20 acteurs locaux** qui ont animé un forum.

> Diversifier les productions agricoles et les rendre créatrices de valeur ajoutée locale

Le contexte de crise que connaît depuis deux ans la filière agricole se prolonge et les difficultés rencontrées par la profession sont aujourd'hui de nature structurelle. Ce constat engage le Département à poursuivre les grands axes de sa politique agricole actuelle **en renforçant encore son ancrage dans les territoires**.

Dans le cadre d'une convention à renouveler avec la Région Bretagne, le Département poursuivra donc son action, que ce soit à travers le plan de soutien à l'élevage voté en juin 2016 ou les dispositifs préexistants. **Plusieurs approches complémentaires sont donc à combiner** pour favoriser le développement d'une agriculture à forte valeur ajoutée, plus respectueuse de l'environnement, avec des débouchés économiques locaux.

La collectivité souhaite poursuivre son **soutien aux organisations professionnelles agricoles** qui accompagnent les exploitants et démultiplient ainsi l'effet de l'action départementale. En particulier, la convention de partenariat avec la chambre d'agriculture, arrivant à échéance fin 2016, sera renouvelée début 2017. Le partenariat avec les structures du réseau InPACT (Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale) entrera, quant à lui, dans la dernière année de la convention actuelle.

La **présence auprès des exploitants agricoles** sera maintenue grâce aux dispositifs d'aides directes en faveur des exploitations, notamment en termes d'aide à l'installation, de diversification des productions et débouchés, d'accompagnement vers des systèmes de productions plus autonomes. Les questions relatives au foncier sont également centrales et feront l'objet de réflexions durant l'année 2017.

Les **démarches transversales** engagées en 2016 seront développées afin de promouvoir des filières locales de transformation et de commercialisation des productions agricoles.

Enfin, en lien plus direct avec les compétences centrales du Département, un axe sera développé autour des **publics prioritaires** parmi lesquels les agriculteurs en difficulté.

Ces orientations doivent concourir à accompagner une évolution vers une agriculture durable, à taille humaine, qui constitue un des leviers du développement équilibré des territoires.

> Promouvoir l'alimentation responsable et locale

En juin 2016, l'Assemblée départementale a fixé des objectifs ambitieux pour l'alimentation responsable à l'**horizon 2021 : 50 % de produits relevant de l'alimentation durable**, tendre vers le zéro gaspillage, introduire des produits du commerce équitable. Le Département s'inscrit dans la continuité du plan de soutien à l'élevage français et de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Au travers de quelques **300 établissements** régis en maîtrise d'ouvrage directe ou liés par le biais de dotations, le Département est un acteur incontournable de la restauration qui peut peser significativement sur l'acte d'achat de produits locaux.

En 2016, les actions engagées avec les établissements scolaires volontaires, notamment sur le gaspillage alimentaire, se sont poursuivies. Le Département a accompagné le **groupement de commandes de Bréquigny et les 48 gestionnaires des collèges adhérents** dans leur réflexion sur l'évolution de leurs appels d'offres à venir en 2017.

En 2017, le Département mettra en place un cadre de collaboration avec les établissements partenaires, afin de mettre en synergie les compétences nécessaires et de fonctionner en réseau de manière efficiente. Un outil de comptabilité analytique permettant le respect des obligations nutritionnelles et d'assurer une traçabilité des produits, sera installé auprès des établissements volontaires.

> LABOCEA, une démarche ambitieuse des collectivités bretonnes

Le 1^{er} janvier 2016, l'Institut en Santé agro-environnement (ISAE) a rejoint le groupement d'intérêt public LABOCEA qui comptait jusqu'alors les laboratoires publics des Départements des Côtes-d'Armor, du Finistère et de la communauté urbaine Brest Métropole Océane. Au sein d'une même structure sont désormais regroupées les missions de service public réaffirmées par la loi NOTRe : la sécurité sanitaire, la santé publique, la surveillance de la qualité de l'alimentation, des eaux potables et de l'environnement. L'année 2017 sera consacrée à consolider cette nouvelle organisation qui doit permettre de répondre de manière plus efficiente à ces enjeux, par la mutualisation des outils départementaux.

> Accompagner les collectivités littorales en baie du Mont-Saint-Michel

Malgré l'évolution des compétences introduites par la loi NOTRe, l'enjeu spécifique des territoires de la baie exposés aux risques de submersion marine justifie que le Département accompagne, avec l'Etat, la mise en place du Plan d'actions et de prévention des inondations (PAPI) sur le secteur du Plan de prévision des risques de submersion marine (PPRSM) de la Baie du Mont-Saint-Michel. Au-delà de l'enjeu de sécurité des biens et des personnes, il s'agit également d'agir pour le développement futur de ces territoires.

Les réunions menées en co-pilotage avec l'Etat ont permis d'arrêter le périmètre d'intervention et la maîtrise d'ouvrage qui sera assurée par Saint-Malo Agglomération. La formalisation de ces accords et le lancement du PAPI sont un préalable aux travaux de protection qui conditionnent une révision du PPRSM.

Les travaux de gestion hydraulique en baie du Mont-Saint-Michel seront reconduits sur les secteurs d'Hirel et de Cherruex dans le cadre de l'opération de démoustication.

➔ Protéger et gérer les espaces naturels sensibles départementaux

> Préserver et valoriser la biodiversité

Voté fin 2009, le schéma départemental des espaces naturels -qui précise la stratégie du Département en faveur des actions de protection, de gestion et d'ouverture au public- sera actualisé courant 2017. Une large concertation à l'échelle des territoires permettra sa mise en cohérence avec le projet de mandature. Les questions foncières et d'accueil du public sur les sites seront particulièrement discutées.

Cette année, la gestion des sites a notamment été marquée par la vidange de l'étang de Châtillon-en-Vendelais et la dépollution des dunes arrière littoral de l'Anse Duguesclin à Saint-Coulomb. L'année 2017 verra le lancement des travaux de restauration des fours à chaux de Lormandière à Chartres-de-Bretagne, ainsi que l'aménagement du sentier de découverte des Landes de Cojoux à Saint-Just.

Un observatoire photographique des paysages d'Ille-et-Vilaine sera lancé et le programme d'actions pour animer l'atlas des paysages sera engagé, prévoyant notamment des formations dédiées pour les élus locaux. Une expérimentation sur la mise en réseau des espaces naturels de landes est envisagée sur l'ouest du territoire et permettrait de concourir à la mise en œuvre de la trame verte et bleue en Ille-et-Vilaine. Le transfert récent de la rigole du Boulet à Feins, de la Région au Département, impliquera certains diagnostics techniques et la mise en œuvre de premiers travaux hydrauliques.

L'inscription des sentiers au PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée) se poursuivra en parallèle de la nouvelle organisation des collectivités locales. L'expérimentation de la dématérialisation des dossiers d'inscription sera entreprise en 2017.

> Poursuivre l'amélioration de l'accueil et l'information du public

4 000 jeunes collégiens (dont 1 000 élèves pris en charge directement par les animateurs départementaux), **120 personnes relevant des dispositifs de l'action sociale** (jeunes, familles ou adultes isolés) ont pu bénéficier en 2015/2016 des actions proposées par le Département ainsi que les 4 associations partenaires dans le cadre de la politique d'éducation à la nature et à l'environnement.

Formalisée en juin 2014 pour affirmer son ouverture aux publics prioritaires, cette politique sera poursuivie en 2017 afin de consolider les résultats déjà obtenus. Le Département renouvelle son soutien aux associations départementales, véritables partenaires qui contribuent pleinement au succès de cette politique.

La **fréquentation de l'étang de Paimpont** a cette année encore augmenté, avec près de **130 000 passages** relevés le long du sentier aménagé par le Département en 2015. Largement distribuée auprès des relais touristiques, la carte des espaces naturels a eu un grand succès et sera rééditée en 2017. Dans l'objectif permanent de rendre les espaces naturels plus visibles et accessibles, de nouvelles plaquettes de sites seront éditées, la fête de la nature offrira une journée de découverte d'un site et de sensibilisation du public, et un nouveau programme annuel d'animations sera proposé.

→ Le Département se mobilise autour des thématiques déchets, énergie, eau et assainissement

> Déchets : le Département recentre son action

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence « planification des déchets » sera transférée à la Région Bretagne après la fin de la rédaction du plan de prévention et de gestion des déchets du bâtiment et travaux publics (BTP).

Les **résultats** sont **positifs pour le Plan départemental de prévention des déchets : en 5 ans, les habitants d'Ille-et-Vilaine ont réduit le volume de leurs déchets de 4 %, soit - 24 kg par Bretonnien**. L'année 2016 était la dernière de ce partenariat avec l'ADEME Bretagne (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

Les actions de prévention des déchets qui ont été menées, notamment auprès des collégiens, seront poursuivies. Elles s'articuleront autour de 2 axes : l'éco-exemplarité (réduction des déchets verts et du papier, gestion exemplaire des déchets du BTP dans les constructions ou rénovations de bâtiments départementaux...) et la réduction de la fracture environnementale auprès des publics prioritaires du Département (actions de sensibilisation aux éco-gestes...).

> Contribuer à la transition énergétique

Le conseil en énergie partagée a été adapté pour tenir compte du nouveau contexte posé par la loi NOTRe et la fin de la clause de compétence générale du Département. Au terme des conventions actuelles avec les EPCI, seules les communes éligibles pourront conventionner avec le Département. Parallèlement, notre action sur notre propre patrimoine bâti sera renforcée, à travers un plan ambitieux.

En 2016, pour le conseil en énergie partagée, deux thermiciens ont accompagné 92 communes regroupées en 6 intercommunalités, soit 159 543 habitants.

Le Département, aux côtés des partenaires du **Plan bois énergie**, accompagne les projets de production d'énergies renouvelables à partir de bois. **10 projets ont ainsi été soutenus** en 2016 pour un montant de **subvention de 169 000 €**. Cette action sera poursuivie en 2017.

Plus globalement, une action visant à promouvoir et soutenir les énergies renouvelables (bois énergie et solaire thermique) a été menée en 2016 auprès d'un groupe constitué de chefs d'établissements d'accueil et d'hébergement de personnes âgées et personnes handicapées. Cette action sera étendue en 2017 auprès d'une quarantaine d'établissements pour les accompagner dans leur projet.

Enfin, une action expérimentale de lutte contre la précarité énergétique est menée depuis 3 ans auprès de personnes bénéficiaires du Fonds de solidarité logement (FSL). Cette démarche sera poursuivie et évaluée en 2017 pour, le moment venu, la déployer à plus grande échelle.

> Eau et assainissement : Le Département continuera d'accompagner les territoires en 2017

La réforme territoriale a placé les EPCI au cœur de la politique des grands et petits cycles de l'eau. Ainsi, au plus tard les 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2020, les EPCI seront compétents respectivement en matière de GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et d'eau-assainissement. Ces transferts de compétences vont induire de profondes modifications dans l'organisation en place aujourd'hui.

Le Département poursuivra sa participation au réseau de suivi de la qualité des eaux et l'accompagnement des structures de bassins versants engagées dans des programmes de reconquête de la qualité des eaux, en étroite collaboration avec l'Etat, la Région Bretagne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Dans le cadre du réseau Qualit'eau 35, on dénombre 45 stations de mesure en rivière. Les analyses sont réalisées en grande partie par LABOCEA.

Pour le petit cycle de l'eau, la majorité des communautés de communes du Département semble s'orienter vers une mise en œuvre en 2020. En l'état actuel des textes, l'assistance technique apportée aujourd'hui aux communes ne pourra plus être délivrée aux EPCI qui dépassent le seuil démographique de 15 000 habitants. Pour autant, la diminution de l'activité d'assistance technique ne devrait pas se ressentir avant 2019.

Au total, 7 techniciens départementaux assurent le suivi de 261 stations d'épuration rurales. Une nouvelle convention pluriannuelle sera proposée aux collectivités à partir de 2017.

En matière de GEMAPI, le Département est concerné à double titre. Il est membre de l'Institution d'aménagement de la Vilaine qui gère le barrage d'Arzal, et anime la politique de l'eau sur le bassin-versant de la Vilaine. Les statuts de l'Institution doivent évoluer pour intégrer des EPCI. Cette évolution est une opportunité pour développer la mutualisation des moyens tout en maintenant une gouvernance locale adaptée aux territoires hydrographiques.

Le Département est également concerné en tant que propriétaire des barrages de Haute-Vilaine, qui participent à la protection contre les crues. Au plus tard le 1^{er} janvier 2020, la gestion de ces ouvrages devra relever d'une collectivité compétente en prévention des inondations. 2017 sera une année de discussions et d'échanges avec les collectivités concernées, tout en poursuivant la gestion de ces ouvrages dans une logique d'amélioration continue.

→ Contribuer à l'attractivité du territoire et à un développement local dynamique et innovant

> Accompagner les conséquences de la loi NOTRe concernant l'économie, l'emploi, le commerce et l'artisanat

En application de la loi NOTRe, le Département cesse d'octroyer des aides directes aux entreprises. L'année de transition prévue par la loi pour le financement des structures contribuant au développement économique s'est traduite par une sortie progressive qui sera complète en 2017. Les échanges avec les collectivités désormais en charge de la compétence de développement économique n'ayant pas permis de trouver un nouveau modèle, il a fallu mettre fin à l'activité de l'agence de développement économique Idéa 35.

Tous les engagements pris antérieurement à la loi NOTRe concernant les dispositifs d'aides directes aux entreprises (fonds de soutien, pacte productif) continueront, quant à eux, à être honorés en 2017.

Dans ce contexte de mutations, des partenariats pourront toutefois être poursuivis dans le cadre des compétences du Département. Les Points accueil emploi (PAE) et les opérateurs à la création d'entreprises, jusqu'à présent accompagnés au titre de l'emploi, peuvent servir les objectifs d'insertion des personnes bénéficiaires du Revenu de solidarité active. Les structures de l'innovation peuvent ainsi servir la mise en œuvre des compétences départementales.

En matière de commerce et d'artisanat, la loi NOTRe permet encore aux Départements d'intervenir dans des conditions spécifiques. Cette capacité d'action pourra être mobilisée dans le cadre du schéma d'amélioration de l'accès des services au public.

> Soutenir la recherche et l'innovation dans le cadre du Contrat de plan Etat-Région notamment dans les domaines de l'agronomie, de l'agro-alimentaire et du numérique

Le Département a décidé en 2015 de prendre une part active au Contrat de plan Etat-Région 2015-2020 sur son volet enseignement supérieur, recherche et innovation. Avec **plus de la moitié des étudiants et des laboratoires de recherche de Bretagne sur son territoire**, l'Ille-et-Vilaine fait le choix de miser sur l'innovation et la recherche notamment dans les domaines prioritaires de l'agronomie, de l'agro-alimentaire et du numérique. En 2016, le Département a signé les conventions des sites concernés par des opérations -à savoir Saint-Malo, Fougères et Rennes-, et 15 projets ont été soutenus.

Au total, l'engagement du Département en matière de recherche et d'innovation sera de 12,7 millions d'euros sur 5 ans.

En plaçant le numérique au cœur de son projet de mandature, le Département souhaite en faire un axe central de sa politique d'innovation. Il entend ainsi s'investir dans la mise en place d'actions d'accompagnement aux usages du numérique à destination des populations les plus démunies et développer les usages collaboratifs par le numérique (appui aux fablabs et aux espaces de coworking).

> Réaffirmer l'ambition d'une économie sociale et solidaire au service du développement local

Le Département poursuivra en 2017 son action volontariste en matière d'économie sociale et solidaire (ESS) avec l'ambition de positionner l'ESS comme un levier important du développement économique et social de tous les territoires d'Ille-et-Vilaine.

L'ESS a généré 20 % des emplois du secteur privé créés en Ille-et-Vilaine en 2015, soit 551 emplois. Sur les Pays de Fougères, des Vallons-de-Vilaine et de Redon, l'ESS joue un rôle prépondérant en matière de création d'emplois.

Il reconduira son **soutien à l'ingénierie de projets** sur les territoires par la poursuite du financement de la plateforme d'innovations sociales du catalyseur Startijenn et des 7 pôles de développement de l'ESS. Il poursuivra son financement au dispositif local d'accompagnement à destination des associations, dans le cadre d'une nouvelle convention triennale.

La collectivité départementale maintiendra son **appui à l'émergence et la structuration de projets collectifs innovants d'utilité sociale** sur les territoires associant les habitants et les usagers. Il accompagnera la réflexion du comité consultatif de l'ESS sur les conditions du développement de l'ESS pour répondre aux besoins des territoires ruraux et des quartiers. L'ingénierie apportée par l'ESS sera également mise à disposition des politiques départementales pour l'alimentation durable, la transition énergétique, la réduction des déchets, l'accessibilité des services au public mais aussi l'insertion ou la petite enfance.

Le Département reconduira son **soutien à la création de postes d'encadrants dans les entreprises d'insertion** lors de développements de nouvelles activités. Il maintiendra également son engagement en faveur de la monnaie locale complémentaire, le Galléco, en tant qu'outil d'innovation sociale et de développement local, tout en tirant les enseignements de l'évaluation conduite en 2016. A ce titre, la priorité pour 2017 sera de mobiliser un réseau de partenaires publics et privés autour d'une gouvernance et d'une gestion renouvelée de la monnaie complémentaire breillienne.

Enfin, dans un souci d'exemplarité, le Département élaborera un **schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables**. Il poursuivra son engagement en faveur du commerce équitable, au Nord et au Sud, dans le cadre du label « Territoire de commerce équitable ».

> Renforcer l'attractivité du territoire : une compétence partagée sur le tourisme

Le Département renforcera la coopération avec la Région Bretagne et les EPCI dans le domaine du tourisme. Il poursuivra le travail engagé en conférence territoriale de l'action publique pour articuler les différents niveaux d'intervention des collectivités dans l'exercice de cette compétence partagée et assurer la complémentarité des stratégies et des outils.

Il développera une politique touristique articulée avec les autres politiques départementales, en matière patrimoniale, culturelle, sportive, numérique ou encore concernant la valorisation des espaces naturels sensibles. La politique touristique départementale poursuivra ainsi les objectifs d'attractivité et de promotion du territoire, y compris à destination des Breilliennes et Breilliens pour développer le tourisme de proximité.

Le Département accompagnera en ce sens l'évolution de la gouvernance du Comité départemental du tourisme (CDT), aux côtés des professionnels de la filière en Ille-et-Vilaine et en cohérence avec les compétences définies par la loi NOTRe. Les missions du CDT évolueront également pour répondre au mieux aux besoins des territoires. Cela concernera notamment l'ingénierie touristique à travers la mise en réseau des différents acteurs publics et privés du tourisme, pour accompagner les élus et services des EPCI dans la formalisation et la concrétisation de leur projet de développement touristique.

Le Département poursuivra par ailleurs ses engagements en matière de signalisation touristique.

Tableau de synthèse budgétaire

COMMISSION 1		
En M€	BP 2016	OB 2017
ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION*	2,3	1,2
AGRICULTURE ET PECHE*	4,7	4,7
TOURISME*	1,6	1,6
EAU ET ASSAINISSEMENT*	0,4	0,4
ENVIRONNEMENT*	1,4	1,4
ROUTES ET VOIRIE*	6,7	18,5
<i>dont intégration du Parc</i>		12,0
INFRASTRUCTURES*	0,3	0,3
TRANSPORTS*	50,1	36,5
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	4,4	4,6
<i>dont contrats de territoire</i>	3,6	3,6
Total Fonctionnement**	72,1	69,2
ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION*	5,6	0,5
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE*	1,7	2,1
AGRICULTURE ET PECHE*	2,9	2,4
TOURISME*	1,5	0,5
EAU ET ASSAINISSEMENT*	1,9	1,7
ENVIRONNEMENT*	2,7	2,7
ROUTES ET VOIRIE*	52,9	38,3
INFRASTRUCTURES*	4,7	2,3
TRANSPORTS*	11,0	8,7
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	17,6	16,3
<i>dont contrats de territoire</i>	8,5	8,5
Investissement**	102,5	75,6
TOTAL COMMISSION 1	174,6	144,8

* Hors contrats de territoire

** Après prise en compte des transferts de compétence et de l'intégration du Parc départemental

**COMMISSION 2 :
EGALITE DES CHANCES**

Commission 2 : égalité des chances

En menant nos politiques en faveur des jeunes et de leurs familles, nous portons la solidarité et préparons l'avenir des jeunes Breilliennes et Breilliens.

Notre rôle de chef de file est réaffirmé, notamment pour la protection maternelle et infantile ou pour l'aide sociale à l'enfance. Ainsi, les moyens dédiés à ces politiques sont confortés avec un souci de maîtrise des coûts mais aussi d'amélioration qualitative et quantitative de l'offre. En 2017 nous chercherons, avec nos partenaires, à diversifier et augmenter les réponses aux familles et enfants, en ouvrant de nouvelles possibilités d'accueil en familles d'accueil ou en établissements, mais aussi de nouveaux moyens de prévention. Nous mettrons également en œuvre les premières actions du schéma de protection maternelle et infantile voté en avril 2016.

Nos efforts porteront particulièrement sur un niveau soutenu des budgets consacrés à l'éducation, en particulier sur la mise en œuvre du plan numérique éducatif départemental et l'accroissement de la capacité d'accueil de collégiens. L'année 2017 sera marquée par le lancement des concours de maîtrise d'œuvre pour trois nouveaux collèges. Par ailleurs, nous mobiliserons les initiatives des collégiens et des établissements scolaires afin de favoriser la prise d'autonomie et la réussite éducative des jeunes.

Nous avons souhaité préserver les budgets consacrés au sport et à la culture, vecteurs de cohésion sociale. Nous continuerons à y faciliter l'accès de tous les Breilliens, en particulier des publics éloignés, et ce sur tout le territoire d'Ille-et-Vilaine. Les économies que le Département devra consentir porteront à minima sur l'enseignement musical. De plus, en 2017 nous mettrons en œuvre le nouveau schéma de lecture publique marqué par une adaptation plus forte aux besoins des territoires, le conventionnement avec les intercommunalités et l'accompagnement des nouveaux usages numériques.

Notre action continuera à s'appuyer sur les principes qui fondent notre engagement à l'égard des citoyens, à savoir un fonctionnement démocratique et participatif, et un engagement pour l'égalité sociale et territoriale. Nous affirmerons une laïcité ouverte sur le territoire breillien, dans un discours respectueux des religions et des croyances.

Notre engagement à traduire l'égalité entre les femmes et les hommes tant dans le fonctionnement interne que dans nos politiques, sera réaffirmé.

→ Enseignement : préparer l'avenir des jeunes Breilliens

> Mettre en œuvre les grands axes du Plan d'accueil collégien

Préparer l'avenir et assurer la réussite scolaire, sociale et personnelle de chaque collégien reste l'un de nos défis majeurs et l'une de nos priorités.

Dans la droite ligne des récentes évolutions démographiques, le département continue à voir sa population croître de façon significative. De même, les effectifs de collégiens, qui ont déjà augmenté de 10 % entre 2000 et 2015, continuent à progresser. Les chiffres de la **rentrée 2016** font ainsi état de **plus de 500 collégiens supplémentaires** par rapport à la rentrée précédente.

Le Plan d'accueil collégien voté lors de la session de septembre 2016 est donc plus que jamais d'actualité, et sera mis en œuvre dès le début de l'année 2017. Il devra permettre de restructurer et rénover les établissements existants, de construire les nouveaux collèges et de créer les **3 000 nouvelles places nécessaires à l'horizon 2021**.

Les rénovations structurantes seront engagées ou poursuivies, notamment dans les collèges de Vitré, Le Rheu, Dol-de-Bretagne, Saint-Méen-le-Grand et Bain-de-Bretagne. Les programmes d'extension seront mis en œuvre entre autres à Maure-de-Bretagne, Romillé, Montauban-de-Bretagne et Châteaugiron. Les études débuteront également pour les travaux de restructuration prévus dans les prochaines années. Conformément aux décisions de constructions prises en septembre dernier, les programmes et concours seront lancés pour les nouveaux collèges de Bréal-sous-Montfort, Guipry-Messac et Laillé, et l'étude sur les besoins dans le secteur nord du département sera finalisée début 2017.

Parallèlement, les travaux de sécurisation et de contrôle d'accès des établissements seront menés à terme. Les travaux de maintenance régulière se poursuivront également là où le bâti le nécessite, afin de continuer à garantir la pérennité des installations, la sécurité des biens et des personnes et la qualité de vie et de travail au sein des collèges du département.

> Poursuivre et concrétiser la réflexion sur la carte scolaire

Notre territoire fait partie des 20 départements français retenus dans le cadre du **projet d'expérimentation « Mixité sociale et scolaire dans les collèges »** proposé par le Ministère de l'Education nationale. Initiée à la rentrée 2016 grâce au secteur multi-collèges mis en place à Redon, cette expérimentation se prolongera en 2017.

Le travail d'optimisation de la carte scolaire et de valorisation de la mixité sociale se traduira notamment par une nouvelle sectorisation des collèges de Saint-Malo et le lancement d'une réflexion sur le territoire rennais. Sur Saint-Malo, la fermeture du collège Surcouf bénéficiera d'un dispositif d'accompagnement des familles dont les enfants devront changer d'établissement en cours de scolarité. Cet accompagnement portera sur le transport pour ceux non concernés précédemment, mais aussi sur la prise en charge d'une partie du coût de la restauration pour les externes actuels.

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs de transition seront précisées d'ici le vote du budget pour 2017.

> Repenser la tarification de la restauration scolaire

Notre réflexion sur la tarification de la restauration scolaire porte principalement sur l'équité et la progressivité des montants restant à la charge des familles. L'analyse qui vient d'être engagée, et qui sera finalisée en 2017, étudiera l'opportunité d'une évolution de notre politique tarifaire de la restauration scolaire selon deux axes : d'une part, l'harmonisation des tarifs des repas proposés dans les établissements scolaires du département et leur rapprochement du coût réel, et d'autre part, le fait d'adosser la tarification à une politique sociale d'aide complémentaire permettant de moduler le prix payé par chaque famille en fonction de son niveau de ressources.

> Adapter les dispositifs d'aide à l'utilisation des équipements sportifs dans le cadre des enseignements scolaires

Le Département a l'obligation de prévoir les équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive des collégiens. Pour s'acquitter de cette obligation, il verse aux établissements une dotation de fonctionnement spécifique. Parallèlement, la collectivité propose également aux communes et aux intercommunalités des aides à l'investissement et au fonctionnement de ces équipements.

Une étude a été lancée au dernier trimestre 2016 afin de connaître les usages précis et les coûts réels des équipements sportifs utilisés par les collèges. Cette analyse devra permettre de faire évoluer l'ensemble des dispositifs d'aide existants, en vue d'atténuer les disparités constatées et de gagner en équité.

> Actualiser le référentiel des personnels territoriaux exerçant dans les collèges

Les personnels chargés de l'accueil, de l'entretien et de la restauration scolaire dans les collèges ont été transférés au Département en 2004. Notre collectivité se donne aujourd'hui pour objectif de réétudier le référentiel servant de base au déploiement de ces postes afin d'en améliorer le fonctionnement, l'organisation et les conditions de travail dans les établissements. Il s'agit notamment de prendre en compte l'ensemble des évolutions tant du point de vue de l'augmentation des effectifs scolaires, que de l'usure professionnelle d'une partie des personnels. La réflexion portera également sur les évolutions en matière de contraintes et de normes matérielles et sanitaires. Elle se prolongera dans l'élaboration de nouvelles conventions régissant les relations entre le Département et les établissements publics locaux d'enseignement.

> 2017 : année de mise en œuvre effective du Plan numérique éducatif départemental (PNED)

Le plan départemental, adopté lors de la session de septembre 2016, affirme une ambition forte pour le numérique éducatif à travers 4 axes :

- « garantir la confiance numérique dans les collèges » ;
- « garantir l'équilibre territorial et l'égalité des chances » ;
- « participer au développement de la citoyenneté numérique » ;
- « créer les conditions d'un pilotage innovant ». Cette année 2017 marquera le début de la mise en œuvre de ce plan, et des actions seront engagées sur chacun des axes.

En parallèle du raccordement progressif des collèges au très haut débit, la **fibre optique sera expérimentée sur 6 collèges rennais**, ainsi que le **wifi dans 2 autres établissements**. Par ailleurs **17 établissements supplémentaires** (10 publics et 7 privés) seront dotés de **mallettes contenant des tablettes** accompagnées d'un équipement spécifique (raccordement, connexion, applications...) dans le cadre de l'appel à projets national « Collège numérique ». Le Département conduira un bilan de l'expérimentation des collèges connectés. Pour accompagner les établissements dans les usages innovants, il sera également proposé aux équipes enseignantes dès la rentrée scolaire 2017-2018, un « **lab itinérant** » afin de découvrir de nouveaux matériels (imprimantes 3D, robotique...). Il aura vocation à circuler dans le département en fonction des projets des collèges.

De plus, afin d'allier nos compétences en matière d'éducation et d'accompagnement des familles, nous proposerons à la rentrée scolaire 2017-2018, l'**expérimentation de deux outils de soutien scolaire aux collégiens et d'aide à la parentalité** sur une zone géographique donnée et auprès d'un public ciblé.

Nous nous doterons également de référents de territoire interlocuteurs privilégiés des collèges, dans l'élaboration de leurs projets, ou pour susciter des projets dans les zones géographiques éventuellement moins demandeuses, ceci par redéploiement de 4 postes affectés à ce jour à l'animation éducative. Ces derniers (17 agents) interviendront sur le champ de nos compétences sociales et deviendront acteurs du CDAS de demain.

Enfin, en 2017 nous travaillerons sur la prise en charge de la maintenance informatique des collèges publics. Un audit du dispositif actuel développé par le Rectorat ainsi que des besoins des établissements est en cours.

> Un accompagnement renouvelé des projets éducatifs des collèges

Avec la fin de plusieurs dispositifs éducatifs « clés en main » proposés par le Département, nous allons redéployer les moyens financiers correspondants pour accroître fortement l'accompagnement des projets éducatifs des collèges. D'une part, nous conforterons leurs possibilités de financement à travers l'appel à projets « Collège en action ». D'autre part, nous affirmerons des priorités en offrant l'accès à des ressources et partenaires éducatifs sur les thèmes du numérique, de la mixité et de l'égalité fille/garçon ou encore de l'économie sociale et solidaire. Les référents de territoire mis en place dans le cadre du PNED joueront ici aussi un rôle d'appui auprès des établissements.

Cette approche renouvelée nous permettra d'accompagner au mieux la réforme du collège, notamment en favorisant l'organisation des enseignements pédagogiques interdisciplinaires, tout en affirmant des priorités départementales.

→ Encourager l'accès au sport

> Les comités sportifs départementaux

Le Département, fort d'une équipe d'éducateurs sportifs départementaux expérimentés, soutient à la fois l'accès à la pratique sportive pour tous et la valorisation du haut niveau par différents dispositifs, et s'appuie pour ce faire sur les comités sportifs départementaux, acteurs locaux du développement de leur discipline.

A ce titre, **l'ensemble de ces structures fédérales départementales ont été rencontrées en 2016** afin de peaufiner la nature du partenariat qui s'inscrira sur l'olympiade 2017-2020. Des objectifs communs sont partagés : favoriser une équité entre les femmes et les hommes au niveau de la pratique et de la gouvernance ; développer le sport loisir en faveur de la cohésion sociale et d'une activité physique régulière ; promouvoir le sport santé en prévention et au bénéfice des personnes porteuses de pathologies chroniques.

Les nouveaux contours du partenariat financier à venir ont pu être définis, basés sur la transparence et l'instauration de critères objectifs. Les associations pourront alors organiser l'emploi au sein de leur structure, sans que le Département n'encourage un modèle économique au détriment d'un autre.

Les comités sportifs départementaux vont, dans cette même temporalité, définir leur projet de développement, en déclinaison des plans de leur fédération d'affiliation pour la nouvelle olympiade. Il sera annexé à la convention quadriennale dont la signature sera organisée au printemps 2017.

→ S'engager au profit de la jeunesse

> Les fédérations d'éducation populaire

En septembre 2016, la structuration du partenariat entre le Département et les 8 fédérations d'éducation populaire qui entretenaient des relations historiques, a été validée mais sans contour formalisé. Ces fédérations sont à l'initiative d'une demande de conventionnement qui leur garantit la légitimité auprès des structures qu'elles fédèrent, et qui leur assure un soutien départemental durant 3 ans.

Leur rôle de tête de réseau est reconnu à plusieurs niveaux : dans l'accompagnement de leurs partenaires sur des projets, le partage de connaissances, la mutualisation de compétences, et la promotion des actions portées par les structures.

En 2017, les conventions signées assureront aux fédérations d'éducation populaire d'être aidées pour des projets spécifiques inscrits dans une des thématiques de « Génération Breilliens » et développant une approche « égalité des chances » pour le public ou le territoire concerné.

> Les Foyers de jeunes travailleurs

Sur la période 2013-2016, notre Département a consolidé ses relations avec les associations gestionnaires de résidences habitats jeunes selon deux axes : leur projet socio-éducatif, mais également des critères tels que l'accueil de publics vulnérables, le nombre de lits et l'encadrement socio-éducatif des jeunes.

2017 sera l'occasion de renouveler cette confiance à nos partenaires institutionnels dont le rôle et les missions de cohésion sociale et d'accompagnement fort des jeunes dans leur processus de prise d'autonomie, n'est plus à démontrer. Ainsi une **nouvelle convention quadriennale** démarrera en 2017. La ventilation des crédits entre les **6 associations gestionnaires** prendra toujours en compte le nombre de lits et l'accompagnement socio-éducatif, reconnaissant ainsi d'emblée le caractère vulnérable du public accueilli au sein des foyers de jeunes travailleurs.

De plus, la part allouée au fonctionnement des Foyers de jeunes travailleurs dans le budget « Jeunesse-Education » de la collectivité étant importante, il conviendra de valoriser ce soutien départemental via des **actions de communication auprès des Breilliens**. Ainsi, la signature des conventions au cours du 1^{er} trimestre 2017 sera l'opportunité d'informer le public sur le partenariat et le rôle des FJT.

→ Promouvoir l'enfance et la parentalité

Les deux politiques de la protection maternelle et infantile et de la protection de l'enfance constituent des axes forts du projet de mandature. Les politiques de prévention en faveur des enfants et des familles ont ainsi été réaffirmées. Face à l'accroissement des besoins en termes de protection des enfants notamment, les expérimentations lancées depuis quelques années commencent à porter leurs effets positifs.

> Deux schémas structurant l'action : « quelle PMI pour les Breilliens demain ? » et le schéma départemental des services aux familles

Le **schéma départemental de Protection maternelle et infantile (PMI) 2016-2019** a été adopté à l'unanimité en Assemblée départementale le 29 avril 2016. En 2017, des chantiers seront poursuivis ou lancés : amélioration des conditions d'accueil des usagers et d'exercice des professionnels (équipements des locaux et matériel médical), amélioration de l'accessibilité au public des locaux de consultation PMI (implantation des lieux de consultation hors CDAS, proposition de mutualisation des locaux dans des pôles Enfance...) et informatisation de la PMI...

La méconnaissance de l'offre de services en PMI et parfois les représentations qu'ils en ont, éloignent certains publics qui pourraient pourtant en bénéficier.

Ce constat nous invite à revoir nos modalités de communication : utilisation des nouvelles technologies, supports plus visuels... Les futures éditions du carnet de santé de l'enfant, mais aussi les documents d'information des parents sur les bilans de santé en école maternelle, seront donc à remanier pour y intégrer les propositions concrètes des professionnels et les remarques des usagers.

L'amélioration de la connaissance des besoins de la population est également l'un des objectifs du schéma en vue d'optimiser les moyens et les modalités d'intervention des professionnels. Une exploitation des certificats de santé plus exhaustive en constitue une première étape qui est actuellement en cours de réalisation.

De plus, le Département est soucieux de s'inscrire dans un nouveau mode de gouvernance des politiques d'accueil du jeune enfant et de la parentalité. Ainsi, il s'est engagé -aux côtés de l'Etat et de la Caf-, dans l'élaboration du **schéma départemental des services aux familles 2017-2019**.

Tout d'abord, courant 2016 le **bilan du schéma départemental de l'accueil du jeune enfant 2012-2016** a été réalisé ainsi que la réactualisation du diagnostic de l'accueil du jeune enfant.

Des effets positifs de la politique volontariste et partenariale du Département en ressortent, tels :

- la **création de 780 places d'accueil collectif** entre 2012 et 2015 ;
- un accent mis sur la qualité tant pour l'accueil collectif qu'individuel, par la création d'outils de formation et d'information destinés principalement aux professionnels de la petite enfance, y compris les assistants maternels ;
- une attention particulière portée aux publics vulnérables et à l'inclusion des enfants porteurs de handicap ou ayant des besoins particuliers.

L'année 2016 aura vu ainsi la **création de 8 nouvelles structures (126 places) et 8 extensions**, ce qui porte le **nombre de places d'accueil collectif en Ille-et-Vilaine à 4 593**. L'offre d'accueil reste néanmoins inégale, en particulier pour les accueils collectifs portés par des gestionnaires publics dans un contexte budgétaire contraint.

L'année 2017 verra donc le lancement du **schéma départemental des services aux familles**. Il permettra de coordonner les actions visant à développer l'accueil des jeunes enfants d'une part, et le soutien à la parentalité d'autre part. Il repose sur des principes forts de correction des inégalités territoriales et sociales, d'universalité d'accès et de mixité des familles, avec un accès facilité aux services pour les familles vulnérables. Il inscrit la citoyenneté, la laïcité et l'égalité femmes/hommes et filles/garçons dès le plus jeune âge, dans ses valeurs et ses pratiques.

> **L'accueil de tous les jeunes enfants tant dans les structures d'accueil que chez les assistants maternels**

Un accueil de qualité doit être offert à tous les jeunes enfants, quel que soit le mode d'accueil retenu par leurs parents. Un effort doit être porté notamment aux enfants les plus vulnérables nécessitant une attention renforcée.

Ainsi, le Département poursuit son effort en faveur de l'accueil et de la socialisation des jeunes enfants à besoins particuliers (handicap, maladie chronique...) en apportant une aide au fonctionnement aux gestionnaires d'établissements, sous réserve d'éligibilité.

La prévention précoce et le dépistage des handicaps restent des enjeux majeurs pour notre Département. A ce titre, la place des médecins de PMI est réaffirmée dans le suivi des nouveau-nés vulnérables dans le cadre du réseau « Bien Grandir en Ille-et-Vilaine » : une convention, en cours de finalisation, viendra valoriser cet engagement.

L'année 2016 a permis de finaliser le projet de réorganisation des Centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) du bassin rennais. Leurs plateaux techniques ont été renforcés pour plus de polyvalence et d'ouverture sur les lieux de vie du jeune enfant.

Les échanges avec les CAMPS, les services de pédopsychiatrie, et plus globalement tous les acteurs concernés, se poursuivront en 2017, pilotés par l'ARS-Bretagne, pour mettre en œuvre le plan Autisme. Il s'agira de mieux identifier les structures ressources en fonction des besoins de l'enfant (dépistage, diagnostic, prise en charge). Cette structuration s'accompagnera d'un large plan d'actualisation des connaissances et de formation des professionnels, ainsi que de moyens humains complémentaires. A ce titre, le Département sera sollicité au titre de sa compétence obligatoire.

> Maisons d'assistants maternels (MAM)

L'année 2016 a été marquée par une évolution importante des sollicitations : demandes d'information, de conseils de la part de porteurs de projets, accompagnement de projets (**ouverture de 6 MAM en 2016**), soutien des MAM existantes. Le taux de couverture des Maisons d'assistants maternels dans le département est désormais dans la moyenne haute au niveau national. Conformément au projet de mandature, l'année 2017 sera consacrée à la consolidation du dispositif et à la finalisation de la **charte qualité** avec les services de la Caf.

> Commission consultative paritaire départementale

La Commission consultative paritaire départementale est sollicitée pour avis à chaque décision de restriction, non-renouvellement ou retrait de l'agrément d'un assistant maternel ou familial. Elle est composée à parité de représentants élus des assistants maternels et familiaux, et de représentants de l'institution départementale. Le **renouvellement des membres** devra être réalisé au printemps 2017. L'opération devra être planifiée afin d'assurer le bon déroulement du scrutin (**plus de 900 votants**) et une continuité des travaux de cette instance. Il est à noter que le projet « On se connaît Assistants maternels » sera mis en place après le renouvellement de la commission, afin de ne pas interférer avec ce moment institutionnel important.

> Accompagnement des assistants maternels

Le premier groupe de formation de soutien a eu lieu en octobre dernier. Il a permis à **6 assistants maternels** en difficulté professionnelle d'engager une **démarche de remobilisation et de remise à jour de leurs connaissances**.

> Parler Bambin

L'année 2016 a permis de **poursuivre la diffusion du Parler Bambin dans tous les territoires retenus** lors du dernier appel à projet, à l'exception du secteur des Vallons-de-Vilaine où le déconventionnement du Relais assistants maternels/Relais intercommunal parents-assistants maternels (RAM/RIPAM) a remis en cause le portage du projet.

Le déroulement des actions s'opère dans le respect du calendrier arrêté à la satisfaction de tous les partenaires engagés. Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) a confirmé son engagement dans la démarche et son souhait de valoriser cette expérience novatrice de partenariat.

> L'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de grossesse (IVG)

Dans le cadre d'une approche globale, positive, respectueuse des parcours et des identités de chacun et dans une relation de confiance, le service de PMI participe à l'amélioration de la santé de nos concitoyens les plus vulnérables via notamment l'accès à la contraception ou à la politique vaccinale.

Ainsi, l'accès à la contraception et à l'IVG reste une préoccupation qui invite le Département à poursuivre son effort dans ce domaine, en faisant connaître les **4 antennes des Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF)** ouvertes en 2016 (Saint-Aubin-d'Aubigné, Dol-de-Bretagne, Saint-Brice-en-Coglès) ou à venir (Janzé), et en déployant l'accès à l'IVG médicamenteuse dans l'ensemble de ses CPEF. Les complémentarités sont à l'œuvre avec les équipes du Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic des infections par les virus de l'immuno-déficience humaine, des hépatites et des infections sexuellement transmissibles (**CeGIDD**) ouvert en mars 2016 au **CHU de Rennes**, facilitées par la mise à disposition d'un médecin départemental de planification.

> La relance de la politique vaccinale

De la même manière, la nécessaire relance de la politique vaccinale face à la crise de confiance actuelle à l'égard des vaccins, impose une meilleure communication mais aussi un rapprochement avec les publics pour leur délivrer une information juste et faciliter leur démarche (actions hors les murs vers les publics en situation de précarité particulièrement à risque, projet d'ouvertures de centres de vaccination à l'ouest et au nord du Département).

> La parentalité, une politique transversale à conforter

Le Département réaffirme dans le projet de mandature une politique de parentalité engagée. Au titre de l'année 2016, son soutien renforcé s'est traduit par un effort financier auprès des partenaires. L'appel à projet réalisé dans le cadre du **Réseau Parentalité 35** a permis de **financer 21 actions locales à destination des familles**. En s'appuyant sur les orientations du schéma départemental des services aux familles, il s'agit de décliner la politique de parentalité par un plan d'action. Les familles disposent ainsi de nombreux services et dispositifs de soutien à la parentalité : médiation familiale, espaces rencontre, lieux d'accueil enfants-parents, consultation de PMI, groupes de paroles-parents, ateliers collectifs de parents (massages bébé, allaitement, portage...), centre médico-psychologique...

L'objectif pour 2017 est d'affirmer la place du Département et de faire vivre une politique partagée en créant une meilleure visibilité et transversalité des actions parentalité au sein des services départementaux, en soutenant et valorisant ces actions de telle sorte qu'elles rencontrent leur public. Les moyens humains ont été renforcés en 2016 afin de permettre la mise en œuvre de la transversalité de cette politique.

> Adoption

Chaque année le nombre d'**adoptions internationales diminue**, plaçant ainsi les familles dans la situation délicate de devoir faire face à un allongement des délais d'attente et de voir leur chance de devenir parent s'amenuiser. **L'adoption française de son côté reste stable**. Il est à noter que la qualité du travail réalisé par les services du Département dans le domaine de l'accouchement dans le secret, a été saluée par le Ministère et de nombreux Départements.

> Protection de l'enfance

Des projets et des expérimentations qui placent les familles au cœur de la protection de l'enfant

La loi relative à la protection de l'enfant votée le 14 mars 2016 s'inscrit dans le prolongement de celle de 2007. Elle invite à :

- mieux prendre en compte les besoins de l'enfant, soutenir sa réussite et garantir la cohérence et la continuité de son parcours ;
- améliorer le repérage et le suivi des situations de maltraitances, danger ou risque de danger ;
- développer la prévention à tous les âges de l'enfance.

Les leviers d'action sont au nombre de trois : améliorer la gouvernance, former les équipes et les cadres, développer la recherche, la diffusion des savoirs et les bonnes pratiques.

Cette loi, qui se veut pragmatique, comprend bon nombre de dispositions précisant comment doit s'exercer la compétence en protection de l'enfance. Elle traduit sans doute la volonté de faire avancer les Départements sur des sujets tels que : le recueil des informations préoccupantes, le projet pour l'enfant, la gouvernance de la protection de l'enfance...

Ainsi, ces dispositifs sont renforcés et font l'objet de préconisations précises.

Le Département poursuit une **vaste réflexion sur le travail social en général et la protection de l'enfance** en particulier, notamment dans le cadre de son schéma départemental de protection de l'enfance. Conformément aux orientations de son schéma, des initiatives ont vu le jour ces dernières années dans plusieurs équipes : Alternatives au placement (AAP), Accompagnement éducatif à domicile familial global (AEDFG)... A compter de mai 2016, le Projet pour l'enfant et sa famille (PPEF) visant notamment à renforcer la place et l'implication des enfants et des familles, a été lancé auprès des équipes et des partenaires du territoire départemental.

En outre, une **réflexion sur deux thèmes** est également proposée en complémentarité des précédentes, au regard des résultats ressortant des évaluations menées : la restructuration des mesures éducatives à domicile au travers d'une mesure unique, et la place des référents aide sociale à l'enfant lorsqu'un enfant est accueilli dans une Maison d'enfants à caractère social (MECS) ou au Centre de l'enfance.

Ces deux projets de réflexion sont soumis dans un premier temps à un travail de concertation avec l'ensemble des magistrats de l'enfance, des partenaires et des équipes de CDAS tout au long de cette année 2016. Pour continuer de nourrir la réflexion, plusieurs initiatives ont été imaginées. Un voyage d'étude a emmené des délégations de travailleurs sociaux et de représentants d'établissements et services d'Ille-et-Vilaine à Macon, Dijon et en Haute-Savoie afin de découvrir des dispositifs innovants. Puis un séminaire interdépartemental a réuni à Rennes les 26 et 27 septembre, **180 professionnels** de l'aide sociale à l'enfance de **plusieurs départements et structures éducatives**. Une synthèse des différentes productions sera disponible en début d'année 2017 et soumise au vote à la session de juin.

Le Projet pour l'enfant et sa famille

Le Département a fait le choix de lancer le Projet pour l'enfant et sa famille afin de capitaliser le résultat de ses expérimentations et de les diffuser largement.

La mise en place du Projet pour l'enfant et sa famille prend appui sur une logique d'analyse et d'exercice de la pratique qui mise sur la faculté des familles à expliquer leur situation, ce qu'elles en comprennent, et les solutions qu'elles envisagent. A cet égard, il constitue une opportunité à saisir pour soutenir et engager les professionnels sur une évolution de leurs pratiques. Le Département a souhaité que ce projet constitue une démarche d'accompagnement global qui ne peut se réduire à la formalisation d'un document. Cette démarche s'adressera aux enfants dont les parents rencontrent des difficultés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives.

Une méthodologie originale, appuyée sur les pratiques des territoires va se déployer tout au long de l'année 2017. Dans le même temps une formation obligatoire à l'attention des responsables enfance-famille et des conseillers techniques va débiter dès la fin de l'année 2016.

Les Alternatives au Placement entrent dans le droit commun

Le caractère expérimental de la démarche d'innovation sociale en recherche-action « Alternatives au placement » prend fin en décembre 2016. Les actions développées dans les quatre CDAS engagés dans cette démarche vont perdurer et s'inscrire dans leurs pratiques quotidiennes. Pour eux, l'année 2016 a été ponctuée par des visites d'immersion sur des sites développant des initiatives innovantes ou atypiques (Roubaix, Haute-Savoie, Nancy). Une évaluation fait apparaître des résultats encourageants au regard notamment de la diminution du nombre de placements.

Une instance de gouvernance de la protection de l'enfant très attendue

Une instance de gouvernance de la protection de l'enfance va se mettre en œuvre dès 2017. Elle sera placée sous l'autorité du Président du Conseil départemental qui voit ainsi conforté son rôle de chef de file de la protection de l'enfance. Cette instance constituera un niveau stratégique de concertation et réunira essentiellement : des représentants du Département, de l'Etat, de l'autorité judiciaire mais aussi des services et établissements qui apportent leur concours à la protection de l'enfance. Cette instance s'appuiera sur les données recueillies notamment par l'observatoire départemental enfance-famille.

Une hausse continue des aides financières à domicile et une légère reprise des placements

En 2016, le budget de la protection de l'enfance se répartit de la manière suivante :

- 37,5 % en faveur des établissements ;
- 44,3 % pour l'accueil familial (rémunération et frais divers) ;
- 8,6 % à destination de l'accompagnement à domicile (AEMO-Action éducative en milieu ouvert, AED-Aide éducative à domicile, AER-Action éducative renforcée) ;
- 9,6 % pour les aides à domicile (lignes TISF-Technicien d'intervention sociale et familiale, aides financières, fonds de prévention et prévention spécialisée).

Il faut noter la hausse continue de la consommation des allocations mensuelles (aides financières à domicile).

Alors que le Département connaissait une hausse des placements depuis une dizaine d'années, les années **2014 et 2015 amorçaient des baisses**. Il faut constater que malgré les initiatives prises pour infléchir la courbe des placements, ceux-ci marquent une **tendance à la hausse**. Le contexte de crise économique, la progression démographique des mineurs en Ille-et-Vilaine, la légère reprise de la hausse des prises en charge des Mineurs non accompagnés (MNA) depuis avril 2016, peuvent pour partie expliquer cet état de fait. Ce contexte doit nous conduire à engager avec nos partenaires, dès l'année 2017 un vaste chantier favorisant une meilleure fluidité du dispositif. Il sera cependant nécessaire d'ouvrir la réflexion pour permettre une meilleure couverture départementale des prises en charge en établissements et la diversification des modes d'accueil des mineurs (tiers, placements à domicile...).

Il est important parallèlement de poursuivre le travail sur les mesures à domicile et de réussir, à terme, à rééquilibrer en faveur des prises en charge administratives, la répartition entre le judiciaire (76 %) et l'administratif (24 %).

→ La culture, vecteur de cohésion sociale et de qualité de vie des Breilliennes et Breilliens

> De nouvelles orientations pour la politique en faveur de la lecture publique

Les réflexions menées en concertation avec les professionnels et les élus des territoires autour des évolutions de notre politique se sont conclues, en 2016, par l'adoption d'un nouveau schéma départemental de la lecture publique pour les années 2016-2021.

Ce dernier, adopté à l'unanimité des conseillers départementaux en avril 2016, définit les priorités du mandat :

- poursuivre la structuration et la professionnalisation du réseau sur les territoires ruraux déficitaires ;
- contractualiser avec les intercommunalités afin de clarifier nos interventions pour une coopération et une efficacité renforcées de l'action publique ;
- affirmer le rôle des bibliothèques, premier acteur culturel de proximité au service du lien social.

Ces nouvelles orientations nécessitent d'adapter nos missions et notre offre de services aux besoins des populations et des territoires.

4 chantiers ont ainsi **démarré** au cours du deuxième semestre 2016. Ils trouveront leur traduction opérationnelle dès 2017.

Le Département conventionnera avec les EPCI sur des objectifs de coopération et de développement co-construits, et d'engagements réciproques sur les moyens et l'évaluation. Ce conventionnement interviendra dans le cadre des échanges programmés autour de la signature de la troisième génération des contrats de territoire départementaux.

Une **nouvelle antenne de la médiathèque départementale**, constituée de 2 bibliothécaires, ouvrira à l'agence départementale du pays de Vitré. Cette dernière positionnée au sein du service vie sociale de l'agence, initiera un nouveau modèle de coopération territoriale axé sur l'ingénierie culturelle.

Notre **politique d'acquisitions** sera **réorientée** sur le développement des ressources numériques et multimédias pour une plus grande complémentarité avec les fonds disponibles localement. La mise en place d'un nouveau portail viendra compléter cet éventail de services mis à disposition du réseau.

Enfin, l'**Ideas Box** -une « médiathèque en kit » consistant en un outil mobile et flexible pour atteindre les populations éloignées de la culture-, a été **acquise et livrée** fin 2016 dans le cadre du contrat de territoire lecture. Elle **sera expérimentée** sur la communauté de communes du Pays de Redon ainsi que la ville de Rennes. Elle concernera l'accompagnement de projets et des tests de nouveaux usages, en associant les populations à la définition des besoins.

> La conservation et la transmission du patrimoine à l'ère du numérique

La réflexion en cours autour de l'élaboration de nouveaux instruments de recherche pour un plus large accès de nos fonds d'archives a trouvé, en 2016, une première illustration avec le guide des sources de la première guerre mondiale. Ce dernier propose un recensement exhaustif des sources concernant l'Ille-et-Vilaine, thématiques pour faciliter les recherches des internautes (**9471 consultations** depuis la mise en ligne et **7501 utilisateurs** au 31 octobre 2016). Cette réflexion se poursuivra, en 2017, en vue de la production de nouveaux outils.

La sortie quasi concomitante du webdocumentaire « classe 1914 », jeu éducatif interactif, a complété cette proposition sous une forme plus ludique en résonance avec les pratiques culturelles des plus jeunes (**près de 3 100 utilisateurs** au 31 octobre 2016). L'année 2017 offrira l'occasion de continuer à faire connaître et partager cet outil, notamment dans le cadre de la réforme des collèges et des EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires). A ce titre, des moyens continueront en 2017 d'être consacrés à la conservation et à la numérisation des archives, essentiels au développement de cette médiation numérique.

Parallèlement, partager avec les Breilliens l'histoire du théâtre et de la décentralisation culturelle en Ille-et-Vilaine à partir de nos fonds d'archives, a constitué, en 2016, le fil rouge de la programmation culturelle. Prenant appui sur une multitude de partenariats, une série de rendez-vous a été proposée cet hiver autour d'une exposition majeure et d'une monographie inédite, Traces éphémères. Histoires de Théâtres.

L'année 2017 permettra quant à elle de poursuivre les commémorations du centenaire de la grande guerre et du 70^e anniversaire de l'inauguration de la voie de la Liberté (1947) par le prisme de l'entrée des américains dans les deux conflits mondiaux.

L'**aménagement de 3 nouveaux magasins** qui offriront au total une capacité d'accueil de près de **6 000 mètres linéaires de rayonnages supplémentaires**, permettra par ailleurs de reprendre la politique de collecte ralentie en 2016 faute de place pour accueillir les versements. Le service des archives contemporaines a travaillé en amont sur les process et la priorisation des entrées pour absorber cette charge exceptionnelle, aux versements annuels prévus pour 2017 venant s'ajouter les archives mises en attente.

Pour le volet patrimonial enfin, les associations mémorielles ont été suivies et accompagnées en 2016, à l'instar des associations patrimoniales de rayonnement départemental. Ce soutien devrait être reconduit en 2017. La commission départementale des objets mobiliers devrait quant à elle se réunir une nouvelle fois en 2017.

> Favoriser le développement social et culturel des territoires au bénéfice de tous

Pour approfondir l'articulation entre les dimensions sociales et culturelles des politiques départementales, le service action culturelle du Département a développé une fonction d'ingénierie en concertation avec les services vie sociale des agences. Elle est destinée à accroître notre capacité d'accompagnement des projets sur les territoires et en direction de tous les publics.

Dans ce cadre, en 2016, un certain nombre de **projets ont été expérimentés** conjointement, prenant appui sur les dispositifs d'action culturelle, parmi lesquels : le projet Court-Circuit avec le groupe Mermonte sur le territoire du bassin de vie de Pipriac ; Les arts se tissent avec l'association pour l'insertion sociale 35 et Bazar Sonic en direction de personnes en parcours d'insertion ; la résidence de la compagnie Quidam Théâtre au service vie sociale de l'agence départementale du Pays de Brocéliande prolongé par un travail photographique de Cédric Martigny... De nouvelles expérimentations se poursuivront en 2017.

Le Département a, par ailleurs, initié le 23 mars 2016 une **première journée « vie sociale et culture »**. Elle a pour objet de nourrir cette démarche d'ingénierie commune autour des notions rapprochées de droits culturels et de développement social local, en travaillant à l'élaboration d'outils de coopération pour accompagner le développement social et culturel des territoires. Un nouveau rendez-vous sera proposé en 2017 pour prolonger ces réflexions autour de la capitalisation de projets et de l'innovation sociale.

Pour interroger tant sa contribution aux politiques départementales, à la mise en réseau des acteurs que ses modes d'animation, le comité consultatif spectacle vivant et arts visuels proposera, en 2017, un cycle de rencontres construit à partir d'interviews réalisées avec les participants aux réunions effectuées en 2016 sur les territoires. La synthèse de ce recueil de paroles fournira le contenu de 3 réunions plénières thématiques prévues en mars, juin et octobre 2017.

L'appel à candidatures du **fonds départemental d'art contemporain** intervenant désormais tous les 2 ans, une nouvelle réunion du comité d'experts sera programmée en 2017. Elle sera l'occasion d'examiner les offres reçues et de proposer au Département l'acquisition de nouvelles œuvres destinées à circuler sur les territoires, dans le cadre de projets de sensibilisation artistique.

Par ailleurs, le projet d'acte étant désormais finalisé, la **signature de la donation Manoli** se concrétisera début 2017.

Enfin, 2016 a permis de conforter l'**installation du conseil des collectivités territoriales pour la culture** et de **lancer une enquête** en vue d'un état des lieux de l'intervention publique culturelle en Bretagne. Ce bilan présenté le 6 décembre dernier permettra de déterminer les priorités de travail de cette instance pour 2017, dans l'objectif d'une coopération renforcée des politiques culturelles en Bretagne.

> Encourager l'éducation artistique et culturelle

Le Conseil départemental a adopté en 2016 de **nouvelles modalités d'intervention en faveur des écoles de musique**. Elles dessinent les perspectives pour les 3 prochaines années. Elles confortent l'action des musiciens intervenants qui contribuent à rendre la pratique et la sensibilisation musicales accessibles à tous. Comme cela a été annoncé et voté en septembre dernier, la répartition des postes sera toutefois revue d'ici la prochaine rentrée scolaire pour tenir compte des recompositions territoriales.

D'autre part, l'**éducation artistique et culturelle** constituant un enjeu majeur du projet de mandature, le Département précisera en 2017 ses orientations et ses priorités, pour amplifier les actions qu'il mène déjà auprès des collégiens.

→ Démocratie participative et égalité femme/homme

En 2016, le Département a mené à bien plusieurs processus de démocratie participative auprès des partenaires et usagers.

Ainsi, le **projet de mandature 2016-2021** a fait l'objet d'une consultation des partenaires et des habitants au 1^{er} semestre de cette année. Deux réunions avec les Maires et Présidents d'EPCI, puis avec les comités consultatifs ont été organisées en février, suivies de 7 réunions territoriales dans les pays. Elles ont permis de présenter le projet et de **faire participer plus de 1 000 personnes** à son enrichissement.

De plus, le « **chantier transversal pour l'égalité femme-homme** » a été lancé. Cette démarche de réflexion a associé le Département, les comités consultatifs et les acteurs et actrices de l'égalité en Ille-et-Vilaine, afin d'élaborer le plan d'actions pluriannuel en faveur de l'égalité. Inauguré par une conférence de Louis Maurin, directeur de l'observatoire des inégalités, ce chantier s'est poursuivi autour de **4 rencontres thématiques, rassemblant chacune de 20 à 40 participant.e.s.** Une cinquième rencontre a été organisée dans le même esprit avec les agents de la collectivité. Une synthèse écrite des travaux issus de ce chantier a permis de consolider la démarche d'écriture du plan pour l'égalité femme-homme, qui s'appuie également sur une contribution de l'ensemble des services départementaux.

En outre, la **concertation pour le plan numérique éducatif départemental** s'est déroulée autour de **cafés citoyens dans 4 collèges** publics (Saint-Malo, Fougères, Pipriac, Rennes), ainsi que de **2 rencontres « forum »** (Montauban et Châteaugiron). De plus, une consultation en ligne a été menée durant quatre semaines (**791 réponses** émanant de 71 collégiens, 276 acteurs éducatifs, 444 parents d'élèves). Cette concertation a permis de mieux comprendre les ressentis et les attentes des acteurs en matière de numérique, et de mettre au point les priorités de l'action départementale.

Les perspectives 2017 s'articulent autour de trois axes principaux :

- engager la mise en application du plan 2017-2021 pour l'égalité femme/homme à adopter lors de la présente session : mettre en place la gouvernance, animer les actions prioritaires ;
- engager une évolution du dispositif des comités consultatifs, fondée sur une meilleure association de leurs travaux et une meilleure valorisation de leurs résultats auprès de l'Assemblée départementale. Trois orientations sont explorées et s'engagent dès la fin de l'année 2016 :
 - renforcer le lien entre les comités et les agences départementales ;
 - généraliser la saisine des comités et adapter la procédure de restitution de leurs avis et préconisations ;
 - engager un protocole de recherche-action pour réviser le périmètre et les thématiques des comités.
- poursuivre et développer autant que nécessaire l'implication des usagers et des acteurs du territoire à la conception des services et des politiques départementales. Plusieurs réflexions et actions sont en cours et devraient aboutir en 2017, notamment :

- la mise en place de dispositifs de coopérations innovantes, à partir d'une étape de formation des professionnels départementaux dans le secteur social, en vue de faire participer les citoyens à l'amélioration du service ;
- l'amplification des démarches engagées avec des experts d'usage (exemples du schéma de PMI, de la co-construction avec les assistants et assistantes maternel-le-s d'un schéma d'amélioration fonctionnelle, de la concertation pour l'évaluation à mi-parcours du schéma départemental des espaces naturels sensibles dès cette fin d'année 2016) ;
- une concertation dans chaque territoire, avec nos partenaires, sur l'ouverture à la société civile de la gouvernance locale de la troisième génération des contrats départementaux de territoire ;
- enfin, le recours à l'outil numérique pour développer et élargir la participation citoyenne.

Tableau de synthèse budgétaire

COMMISSION 2		
En M€	BP 2016	OB 2017
ENSEIGNEMENT 1 ^{ER} DEGRE	0,6	0,0
ENSEIGNEMENT 2 ND DEGRE	22,9	23,4
AUTRES ENSEIGNEMENTS	0,1	0,1
CULTURE*	6,2	6,0
SPORT*	1,9	1,9
JEUNESSE*	2,0	1,9
ENFANCE-FAMILLE*	129,0	130,9
Fonctionnement**	162,6	164,2
ENSEIGNEMENT 2 ND DEGRE	20,9	22,4
CULTURE*	0,4	0,4
SPORT*	0,7	0,7
ENFANCE-FAMILLE*	0,6	0,9
Investissement**	22,6	24,5
TOTAL COMMISSION 2	185,2	188,7

* Hors contrats de territoire

** Après prise en compte des transferts de compétence

**COMMISSION 3 :
SOLIDARITES**

Commission 3 : solidarités

La loi NOTRe a réaffirmé le rôle et les missions essentielles du Département. La collectivité départementale est ainsi confortée pour être celle, notamment, des solidarités humaines.

A ce titre, nos politiques en direction de nos concitoyens les plus vulnérables, fragilisés par une perte d'autonomie du fait de leur handicap ou de l'avancée en âge, ou par la perte d'un emploi et de ressources stables, revêtent une importance toute particulière.

Fidèle à ses engagements et ses valeurs, la collectivité continuera en 2017 d'œuvrer fortement afin de permettre l'autonomie, la vie sociale et la citoyenneté de toutes les Breilliennes et de tous les Breilliens et notamment de celles et ceux qui sont le plus en difficultés. Elle poursuivra une action résolue afin de préserver les fils d'un tissu social fragilisé par les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans nos sociétés.

Ces missions s'inscrivent dans un environnement financier difficile où toutes les collectivités prennent leur part à l'effort de redressement des comptes publics de la nation. Cet effort se cumule pour les Départements avec une contribution croissante à la solidarité compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires des prestations sociales relevant de leurs compétences. Attachés aux principes d'une protection sociale nationale garantissant des droits sociaux minimum communs à toutes et tous, nous entendons continuer à prendre toute notre part dans le débat national pour que des solutions pérennes soient trouvées afin de garantir le financement de ces prestations. En effet, l'échec des discussions concernant la recentralisation du financement du Revenu de solidarité active (RSA) confirme plus que jamais la nécessité qu'un mode de financement adapté soit débattu et finalisé sur la question globale du financement des Allocations individuelles de solidarité (AIS).

Confronté à ces incertitudes, et malgré le contexte financier extrêmement difficile, le Département entend, en 2017, assumer pleinement et totalement l'ensemble de ses responsabilités dans tous les champs relevant de sa compétence. C'est ainsi qu'il favorisera l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qu'il facilitera l'accès aux droits, qu'il poursuivra la lutte contre les exclusions, qu'il continuera de soutenir le développement du logement aidé et la solidarité internationale.

→ Favoriser l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

S'appuyant sur les dispositions de la loi du 11 février 2005 (sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées) ainsi que de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, et sur la base des priorités et orientations retenues dans son schéma départemental en faveur de l'autonomie, le Département continuera de répondre au souhait exprimé par la très grande majorité des personnes âgées et de très nombreuses personnes handicapées de vivre le plus longtemps possible en milieu ordinaire, dans leur cadre de vie habituel.

Et, dès lors que ce maintien à domicile s'avère impossible, il poursuivra ses efforts afin de développer un accueil et un accompagnement de proximité, adapté et accessible à tous.

Enfin, une attention particulière continuera d'être portée au fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui joue un rôle essentiel dans l'accès aux droits des personnes handicapées. Cette structure est de plus en plus légitime et indispensable, au cœur du dispositif d'accompagnement des personnes tout au long de leur parcours.

Conforter la vie à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

> Permettre aux personnes âgées et aux personnes handicapées de conserver leur autonomie

En Ille-et-Vilaine, **plus de 9 200 personnes âgées et plus de 3 200 personnes handicapées** bénéficient de l'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de la Prestation de compensation du handicap (PCH) à domicile.

Bien qu'obéissant à des caractéristiques et des modalités d'attribution différentes, ces prestations n'en poursuivent pas moins la même finalité : solvabiliser les personnes âgées dépendantes et les personnes handicapées afin de leur permettre de recourir aux différentes aides dont elles ont besoin pour accomplir les actes de la vie quotidienne.

Ces prestations jouent un rôle essentiel dans le maintien à domicile. Aussi, tout sera mis en œuvre afin que leur service se poursuive dans les meilleures conditions.

Notons que les nouvelles dispositions issues de la loi d'adaptation de la société au vieillissement -qui ont pour conséquences une revalorisation des plans d'aide de l'APA et, dans la majorité des cas, une diminution du ticket modérateur à la charge des personnes âgées- continueront d'être mises en œuvre. C'est ainsi que près d'un tiers des dossiers sont en cours de révision et que toutes les nouvelles demandes obéissent à de récentes conditions d'attribution. Rappelons que le surcoût lié à ces nouvelles dispositions est, à ce jour, entièrement compensé par la Caisse nationale de solidarité autonomie (CNSA) par le biais d'une dotation spécifique prélevée sur le produit de la Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

> Favoriser et préserver la vie à domicile en encourageant et soutenant les initiatives locales et en jouant pleinement notre rôle de chef de file à travers la conférence des financeurs de la perte d'autonomie des personnes âgées

Les initiatives locales visant à développer les actions de soutien aux aidants, de solidarité intergénérationnelle ainsi que de lutte contre l'isolement social, continueront d'être soutenues en 2017. Toutefois, le cahier des charges de référence concernant les actions en direction des personnes âgées sera mis en cohérence avec le programme coordonné de financement des actions de prévention. Ce dernier a été élaboré dans le cadre de la mise en place de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées.

En effet, suite à un appel à candidature lancé par le Ministère des affaires sociales, de la santé et du droit des femmes, notre collectivité avait été retenue fin 2015 pour préfigurer la mise en œuvre d'une disposition de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (qui était à l'époque, la future loi d'adaptation de la société au vieillissement). Cette conférence a été installée en Ille-et-Vilaine le 13 novembre 2015. Elle est présidée par le Président du Conseil départemental. L'Agence régionale de santé (ARS) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) en assurent les deux vice-présidences. Au cours de l'année 2016, le Département, aux côtés des autres financeurs, a mandaté un cabinet d'études afin de recenser les initiatives existantes et définir un programme coordonné de financement des actions de prévention. Sur la base de ce programme, un appel à candidature départemental a été lancé en juillet 2016. Plus d'une centaine d'actions de prévention réparties sur l'ensemble du territoire breton ont ainsi pu être soutenues financièrement grâce à la dotation attribuée par la CNSA à la conférence des financeurs de notre Département.

Bien entendu, cette conférence poursuivra l'ensemble de ses travaux au cours de l'année 2017.

> Conforter la vie à domicile des personnes âgées/personnes handicapées en accompagnant les Services d'aide à domicile (SAAD) dans leurs efforts de modernisation, de professionnalisation et d'adaptation

Une attention particulière sera portée à l'**accompagnement des SAAD** dans la mise en œuvre des nouvelles dispositions réglementaires qui les concernent. En effet, la loi d'adaptation de la société au vieillissement a réformé en profondeur leur régime juridique. Ainsi, un régime unique d'autorisation a été mis en place à l'intention des services intervenant en mode prestataire auprès des publics fragiles, sans tarification automatique de la part du Département. Elle invite par ailleurs -via un rapprochement des SSIAD (Services de soins infirmiers à domicile) et des SAAD- à l'**expérimentation de Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)** proposant de nouveaux modes d'organisation au profit de l'utilisateur. Un appel à projet régional conjoint entre l'ARS et les quatre Départements bretons a été lancé en juillet 2016. La sélection des candidats pour expérimenter ces nouveaux modes d'organisation est en cours.

Par ailleurs, la collectivité continuera d'accompagner financièrement les SAAD prestataires, autorisés et tarifés par le Département à travers ce que l'on a coutume d'appeler « **l'APA différentielle** ». Cette dernière consiste en la prise en charge de tout ou partie de la différence entre le coût réel d'intervention de l'aide à domicile et celui pris en compte pour le calcul de l'APA. Notons que dans le cadre de ce dispositif, la participation des usagers a été revue en 2016 et rendue plus progressive et proportionnelle aux ressources des personnes âgées concernées.

Enfin, sur le volet **tarification**, dans un souci de simplification, de lisibilité et de responsabilisation, les 23 services pour lesquels le Département arrêtaient jusqu'à ce jour des tarifs horaires, passeront à compter de 2017 dans un **système de forfait global**. Cette évolution concernera dans un premier temps, les budgets relatifs à l'APA. Pour les budgets relatifs à la Prestation de compensation du handicap (PCH), l'expérimentation en cours sur le versement direct se poursuivra.

> Conforter la vie à domicile en confirmant la place des acteurs de proximité

En 2017, les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC) seront confirmés dans leur rôle de coordination et d'interlocuteur de proximité, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées, en leur qualité d'antenne locale de la MDPH.

Le travail engagé avec eux en 2016 afin de préciser leur socle commun d'intervention et redéfinir les critères de répartition de l'enveloppe financière qui leur est dédiée, sera mené à son terme.

Par ailleurs, le travail de préfiguration conduit en 2014 et 2015 dans le cadre d'un conventionnement avec l'ARS, a permis de définir les **modalités de couverture du territoire départemental par des MAIA** (Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie), en cohérence avec l'organisation départementale. Il continuera de se déployer en 2017 concernant tant les personnes âgées que les personnes handicapées. Pour sa mise en œuvre, il s'appuie à la fois sur les CLIC pour les fonctions de pilotage, et sur les équipes médico-sociales du Département pour la gestion des situations individuelles dites complexes. Son déploiement a commencé au cours du second semestre 2016 sur les territoires de Brocéliande et de Vitré. Il se poursuivra en 2017 sur les territoires non couverts à ce jour.

Enfin, le **Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)** est une nouvelle instance consultative qui se substitue au Comité départemental des retraités, des personnes âgées et de l'action gérontologique (CODER-PAG) et au Comité départemental consultatif des personnes handicapées (CDCPH). Il sera amené à donner son avis sur l'ensemble des grands dossiers qui concernent les politiques en direction des personnes âgées et des personnes handicapées et commencera à réellement fonctionner en 2017. Rappelons qu'il n'a été installé officiellement que fin 2016, du fait du retard pris dans la parution des textes réglementaires le concernant.

> Diversifier les modes de réponse et encourager les innovations

En 2017, et ainsi que le prévoit le schéma départemental en faveur de l'autonomie, un nouvel **appel à projet** sera lancé pour la **création de 10 nouveaux programmes de logements adaptés**. Pour mémoire, ce dispositif s'adresse à des personnes âgées autonomes. Il a pour objectif de leur permettre d'intégrer un logement adapté à leur situation, afin de rompre la solitude et lever les angoisses liées à l'isolement. Concernant les habitats regroupés -destinés à des personnes handicapées- un nouvel appel à projet pourrait être lancé en 2018.

Pour sa part, le dispositif d'accueil familial -qui constitue une véritable alternative à l'entrée en établissement ainsi que l'accueil de jour-, l'hébergement temporaire ainsi que l'accueil de nuit -qui participent à soulager les aidants naturels-, continueront d'être développés et promus afin de les faire connaître et de favoriser leur utilisation.

Développer une offre d'accueil de qualité, de proximité, adaptée et accessible à tous

> Accroître l'offre d'accueil

Sur le secteur des établissements et services pour **adultes handicapés**, il est prévu en 2017 la **création de 4 places d'hébergement temporaire médicalisées et de 5 places d'hébergement permanent** pour accueillir des jeunes adultes en attente de place, qui sont maintenus dans des structures de l'enfance handicapée.

Un appel à projet sera par ailleurs lancé pour la **création de places** de Services d'accompagnement à la vie sociale (**SAVS**) et -conjointement avec l'ARS- de places de Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (**SAMSAH**). Au-delà de ces créations, et conformément au plan d'action du schéma départemental, une priorité continuera d'être donnée à des transformations de places afin d'adapter l'offre aux besoins. De plus, seront soutenues des extensions non importantes de places en foyer de vie (hébergement temporaire et accueil de jour) dans le cadre d'opérations de restructuration ou de reconstruction de bâtiments au titre de la politique d'aide à l'investissement.

Sur le secteur des **personnes âgées**, il est prévu en 2017 l'**ouverture de 20 places nouvelles** ainsi que la **création de places d'accueil de jour**. Ces ouvertures sont, dans la plupart des cas, la concrétisation d'autorisations délivrées antérieurement.

Par ailleurs, dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement, une disposition spécifique concerne les congrégations religieuses. Ainsi, celles qui offrent un lieu de vie et d'accueil et qui ont une convention avec la Caisse des cultes les habilitant à dispenser des soins remboursables aux assurés sociaux, pourraient être réputées bénéficier d'une autorisation et seraient ainsi dispensées de la procédure d'appel à projet. **Trois congrégations** sont concernées en Ille-et-Vilaine (à Saint-Méen-le-Grand, Saint-Malo et Fougères). Elles ont été **invitées à déposer un dossier** dans ce sens. Des échanges sont actuellement en cours avec l'ARS et la CNSA afin de définir précisément le nombre de places qui pourraient ainsi être transformées en places d'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Notons que les autorisations qui seront délivrées impliqueront la possibilité de recevoir des laïcs et permettront ainsi, à terme, de disposer de places supplémentaires.

> Adapter la tarification de la dépendance dans les EHPAD et accompagner les établissements dans cette évolution

L'article 58 de la loi d'adaptation de la société au vieillissement prévoit le passage d'une tarification par les dépenses, à une **tarification par une allocation de ressources** et ce, dès le 1^{er} janvier 2017.

Ainsi, à compter de cette date, le financement de la dépendance sera forfaitaire et à l'avenir, les établissements devront produire un Etat prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD).

Ainsi, chaque année, une valeur de référence appelée « **Point GIR départemental** » (Groupe iso-ressources) devra être fixée.

En 2017, année de transition, ce point GIR départemental ne pourra pas être inférieur à celui de 2016 sachant que par la suite, il pourra être modulé au regard de l'activité.

C'est sur la base de cette référence départementale que chaque établissement se verra attribuer un **forfait dépendance**, qui lui-même pourra être modulé en fonction de la valeur de son propre point GIR. L'objectif recherché est de tendre vers une convergence tarifaire entre les établissements en les amenant progressivement vers le point GIR départemental.

Des textes réglementaires sont encore attendus à ce jour précisant les conditions dans lesquelles cette convergence pourra s'opérer à compter de 2018. Il appartiendra ensuite à la collectivité de définir sa stratégie départementale en la matière.

> Maîtriser l'évolution du reste à charge de l'usager dans les établissements pour personnes âgées

Depuis plusieurs années, le Département a développé une politique visant à permettre à toutes les personnes âgées, quelles que soient leurs ressources, de pouvoir être accueillies dans un établissement de leur choix, dès lors que leur situation le requiert. Pour ce faire, la collectivité s'appuie sur trois moyens d'action :

- une priorité donnée à la création de places en établissements qui sollicitent leur habilitation totale à l'aide sociale, afin de permettre aux personnes âgées aux faibles ressources et dépourvues de soutien familial, d'être accueillies grâce au soutien financier du Département ;
- des aides à l'investissement pour les créations, restructurations, humanisations et mises aux normes de sécurité, attribuées aux établissements habilités à l'aide sociale. Ces aides permettent de diminuer l'impact du coût des travaux sur le tarif hébergement ;
- la fixation d'un **tarif journalier maximum à l'usager** dans les établissements habilités à l'aide sociale. Ce tarif évolue chaque année. Pour 2017, il sera de **67 € pour l'hébergement permanent et de 69 € pour les unités Alzheimer et l'hébergement temporaire**.

Si l'ensemble de ces dispositions va continuer à s'appliquer pour l'année 2017, les décrets d'application de certaines des dispositions de la loi d'adaptation de la société au vieillissement risquent de nous conduire à devoir réinterroger et redéfinir cette politique d'accessibilité financière.

En effet, la **fixation d'un tarif de base dans chaque établissement** correspond à des prestations minimales, et donne ainsi la possibilité aux établissements de négocier librement avec les usagers des prestations complémentaires à travers les contrats de séjour. Mais au-delà, la question est aujourd'hui posée de savoir si, à compter de 2018, le tarif hébergement qui est fixé par le Département continuera de s'appliquer à l'ensemble des places habilitées à l'aide sociale, ou s'il ne sera opposable que pour les seules places occupées par les bénéficiaires de l'aide sociale présents dans l'établissement.

Une attention toute particulière sera portée sur cette question dans la mesure où elle peut avoir un impact très significatif sur nos pratiques actuelles.

> Accompagner les « résidences autonomie » et renforcer la qualité dans les établissements

Les résidences autonomie constituent, depuis la loi d'adaptation de la société au vieillissement, une nouvelle catégorie d'établissements médico-sociaux en lieu et place des foyers-logements.

Ainsi, sont dénommés « résidences autonomie », les établissements qui accueillent des personnes âgées dépendantes dans des proportions inférieures aux seuils suivants : 15 % de GIR 1 à 3 et 10 % de GIR 1 et 2.

Dans un souci de mixité et afin d'impulser l'intergénérationnel, elles **pourront accueillir** -dans la limite de 15 % de leur capacité autorisée- **d'autres publics** : personnes handicapées, étudiants, jeunes travailleurs.

Durant le second semestre 2016, les résidences autonomie de notre département ont été identifiées et sont au nombre de **17 établissements représentant 893 places**.

Par ailleurs, la **conférence des financeurs**, sur la base de l'enveloppe spécifique qui lui a été attribuée par la CNSA, a **individualisé un concours financier** à chacune de ces résidences en fonction de leur capacité, afin de leur permettre de développer des actions de prévention de la perte d'autonomie. En 2017, elles bénéficieront également de cette dotation. Toutefois, son montant pourra être modulé au regard des actions mises en place et leur ouverture à des non-résidents.

L'année 2017 sera également marquée par la **poursuite de l'amélioration des ratios d'encadrement** dans les établissements pour personnes âgées et ce, sur la base des ratios de référence prévus dans le schéma départemental en faveur de l'autonomie. De la même manière, priorité sera donnée dans ces renforcements, au bon fonctionnement des unités Alzheimer ainsi qu'à la continuité de l'accompagnement des résidents entre le jour et la nuit.

Cette démarche qualité sera intégrée au fur et à mesure de leur signature, aux Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) qui se substituent aux conventions tripartites dans les EHPAD. La liste des établissements susceptibles de rentrer dans cette contractualisation en 2017 est en cours de discussion avec l'ARS qui, dans la grande majorité des cas, en est également signataire.

→ Faciliter l'accès aux droits de l'ensemble des personnes en situation de handicap en soutenant le fonctionnement de la MDPH

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) créée en application de la réglementation sous la forme d'un Groupement d'intérêt public (GIP), est placée sous la responsabilité du Président du Conseil départemental. Elle joue un rôle essentiel et central dans l'accès aux droits. En effet, les personnes en situation de handicap y trouvent un accueil, une écoute, des informations et des conseils pour formaliser leurs demandes et bénéficier de l'ouverture de droits aux différentes prestations auxquelles elles peuvent prétendre.

En 2017, le Département -comme il l'a fait sans relâche depuis la création de la MDPH- continuera de **soutenir fortement son fonctionnement**. C'est ainsi, par exemple, que près de 80 % de ses effectifs sont des agents de la collectivité mis à disposition, et que l'ensemble des services départementaux lui apporte toute l'ingénierie dont elle a besoin.

Rappelons à titre d'illustration que la **MDPH a accueilli en 2015 près de 18 000 personnes** auxquelles il convient d'ajouter 10 700 personnes accueillies par les CLIC en leur qualité d'antennes locales. Près de **29 000 dossiers correspondant à plus de 66 000 demandes** de prestations y ont été déposés. **Près de 74 000 décisions** ont été prises. Son activité a progressé de + 7 % pour le secteur enfance et de + 12 % pour le secteur adulte par rapport à 2014. Cette progression est constante depuis plusieurs années. Comme chaque année, un bilan complet de l'année qui vient de s'écouler sera présenté à l'Assemblée départementale au cours du 1^{er} semestre 2017.

Pour faire face à cette évolution, la MDPH s'est engagée depuis 2014 dans la **numérisation de ses dossiers**. Ce chantier sera poursuivi en 2017. De la même manière, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre de toutes les simplifications possibles et compatibles avec la réglementation dans le traitement des dossiers. Au-delà de trouver des marges d'optimisation, cet enjeu est d'autant plus important qu'il répond à un autre objectif tout aussi essentiel : celui de simplifier les démarches des familles et des personnes en situation de handicap. De la même manière, le chantier de codification des incapacités sera poursuivi. Là encore, il s'agit d'un chantier déterminant afin de mieux connaître les personnes handicapées de notre département et la nature de leur handicap principal et associé(s).

2017 sera également marquée par la **poursuite du projet dit « zéro sans solution »** pour lequel notre Département a été retenu comme territoire pionnier et bénéficie ainsi à ce titre d'un soutien spécifique de la CNSA. La finalité de ce projet -qui sera à compter de 2018 étendu à l'ensemble des MDPH- est de tout mettre en œuvre afin que toutes les personnes handicapées et notamment celles qui sont dans les situations les plus complexes, puissent avoir une solution de prise en charge qui leur soit proposée. Cela suppose d'agir à la fois sur différents leviers : les modalités d'évaluation des situations individuelles, le contenu des décisions et les recherches d'alternatives possibles, la qualité des réponses de prise en charge des établissements et services, les souplesses susceptibles d'être apportées par les autorités chargées de délivrer les autorisations et les financements...

Enfin, 2017 sera également l'année de **mise en œuvre de la Carte mobilité inclusion (CMI)**. Annoncée lors de la conférence nationale sur le handicap de mai dernier, cette carte se substituera aux actuelles cartes de stationnement, d'invalidité et de priorité. Elle sera délivrée par le Président du Conseil départemental sur proposition de la MDPH et sera fabriquée et éditée dans un souci de simplification et de sécurisation par l'Imprimerie nationale qui se chargera également de sa « distribution ». Les coûts de fabrication seront, pour leur part, supportés par les MDPH.

Bien entendu, ces évolutions vont nécessiter d'importants travaux d'adaptation, notamment sur le plan informatique. Une enveloppe financière spécifique a été dégagée par la CNSA pour accompagner ces évolutions.

→ Lutter contre les exclusions

Les politiques relevant de la responsabilité de la collectivité départementale permettent, pour bon nombre de nos concitoyens les plus vulnérables, victimes de l'exclusion, de rebondir dignement et de retrouver leur place dans la société.

Dans un contexte économique et social qui demeure difficile, la collectivité continuera de mobiliser en 2017 tous les moyens dont il dispose pour répondre le plus efficacement possible à tous ceux qui doivent avoir recours à l'aide du Département. Il s'appuiera, pour la mise en œuvre de ses différentes compétences, sur le partenariat qu'il a développé et renforcé ces dernières années.

> Accompagner les plus vulnérables vers le retour à l'emploi et faciliter leur accès aux droits

Depuis sa création en 2009, le Département a la responsabilité de la mise en œuvre du Revenu de solidarité active (RSA) pour les personnes qui n'ont pas d'activité, ou dont les revenus tirés d'une activité sont très faibles (à titre principal, les anciens bénéficiaires du revenu minimum d'insertion et de l'allocation parent isolé).

Ce minimum social de subsistance, destiné aux personnes qui ont préalablement épuisé tous les droits auxquels elles peuvent prétendre, est assorti d'un soutien personnalisé et d'un accompagnement vers la reprise d'activité.

Au 30 juin 2016 (dernier chiffre consolidé connu à ce jour), le **nombre de bénéficiaires du RSA** à la charge du Département **s'élève à 17 015**. Pour la première fois depuis plusieurs années, ce chiffre a diminué de près de 400 bénéficiaires entre décembre 2015 et juin 2016. Toutefois, la question reste posée de savoir si cette tendance va s'inscrire dans la durée. Même si l'on peut penser que l'amélioration de certains indicateurs économiques pourrait au moins permettre d'en stabiliser le nombre -qui avait très fortement progressé ces dernières années (pour mémoire, ils étaient 15 398 en juin 2013)-, il convient de rester très prudent.

Dans tous les cas, le versement des allocations continuera de peser très lourdement sur les finances départementales. L'échec des discussions engagées au niveau national pour permettre une recentralisation du financement du RSA, a été une occasion manquée d'avancer significativement dans la résolution de la question du financement des Allocations individuelles de solidarité. Si des solutions transitoires et provisoires sont mises en place pour accompagner à très court terme les Départements les plus en difficultés, elles rencontreront rapidement leur limite et nécessiteront de reprendre sur le fond ce dossier afin que des solutions pérennes soient élaborées et débattues.

Dans l'immédiat, la collectivité départementale entend assumer toutes ses responsabilités tant du point de vue de la prise en charge des allocations que des moyens mis en œuvre pour accompagner les bénéficiaires du RSA. Elle entend ainsi **mobiliser toutes les marges de manœuvre** qui s'offrent à elle -et notamment l'amélioration actuelle de certains indicateurs économiques- pour permettre à un maximum de bénéficiaires du RSA, en particulier les plus proches de l'emploi, de retrouver le chemin d'une activité, fut-elle temporaire.

La collectivité continuera de s'appuyer sur le **Programme départemental d'insertion (PDI)** qui a été adopté par l'Assemblée départementale pour cinq ans et dont 2017 sera la dernière année de mise en œuvre. Les travaux préparatoires à son renouvellement seront lancés et donneront lieu, tout au long de l'année 2017, à un important travail de concertation et de partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés dans les différents territoires. Ce nouveau PDI reposera sur les grandes orientations de notre projet de mandature et notamment la volonté de mettre au cœur de la politique départementale d'insertion, l'accès, le retour et le maintien dans l'emploi; de permettre à chaque personne en situation d'exclusion de retrouver sa dignité et son autonomie; de mieux articuler l'action des différents acteurs de l'insertion et de favoriser la mobilisation des ressources locales.

Dans l'immédiat, tous les **outils qui constituent aujourd'hui l'offre d'accompagnement social et professionnel, seront mobilisés** pour accompagner au mieux les bénéficiaires du RSA. Ainsi :

- les chantiers d'insertion continueront de bénéficier d'un soutien tant sur l'encadrement que sur l'accompagnement socio-professionnel des personnes accueillies;
- une nouvelle convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec l'Etat pour mobiliser et mettre en œuvre le Contrat unique d'insertion (CUI) et faire en sorte qu'il soit un véritable tremplin vers l'emploi;
- l'utilisation des clauses sociales dans les marchés de la collectivité sera intensifiée;
- l'accès à l'offre de formations professionnelles portée par la Région Bretagne sera conforté ainsi que le partenariat avec les Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) pour développer les contrats de professionnalisation;
- le Contrat d'accompagnement renforcé et sécurisé (CARS 35), dispositif innovant initié par le Département à destination des jeunes bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans, continuera d'être promu et développé;
- enfin, sur la base de l'étude en cours visant à préciser les conditions et modalités de leur développement, de nouvelles plateformes d'accueil des bénéficiaires du RSA seront installées.

Par ailleurs, en 2017 il sera proposé d'**accentuer la mobilisation du Fonds social européen (FSE)** afin de renforcer et mettre en place de nouvelles actions d'accompagnement vers l'emploi. Cette mobilisation devrait permettre de mettre en œuvre sur les territoires le nouveau référentiel départemental d'accompagnement des bénéficiaires du RSA qui a été élaboré avec la participation des professionnels concernés. Ce référentiel donnera à nos animateurs locaux d'insertion -dont le nombre serait temporairement augmenté notamment sur les territoires qui ont connu une forte augmentation de bénéficiaires du RSA ces dernières années- un cadre d'intervention renouvelé, adapté au contexte, lisible et plus performant. Cela permettrait, également, à travers des appels à projet, de les doter d'outils supplémentaires dans l'accompagnement de certains publics : bénéficiaires, travailleurs indépendants, créateurs de leur propre activité, ou nécessitant un accompagnement d'ordre psychologique. Enfin, les territoires pourraient disposer d'enveloppes financières permettant de mieux accompagner la reprise d'activité.

Une attention toute particulière sera également portée au suivi de la mise en œuvre sur les communes de Pipriac et de Saint-Ganton, de ce que l'on a coutume d'appeler l'**expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée »**. Rappelons que le Département participe au comité stratégique de ce projet, soutient financièrement son ingénierie et contribuera au financement du fonds.

Parallèlement, le **soutien apporté aux associations caritatives** qui œuvrent au quotidien pour apporter une aide aux personnes les plus démunies, -en complémentarité de l'action publique- sera reconduit et leur partenariat avec les services départementaux sera renforcé.

Il en sera de même pour le **soutien apporté au GIP à destination des Gens du voyage** (AGV35). A l'occasion de la réécriture de son projet d'établissement pour la période 2016-2019, un travail spécifique visant à repreciser les complémentarités d'intervention avec les services départementaux sera réalisé.

Enfin, le Département, dans le cadre de la convention qu'il a signée en 2016 avec les services déconcentrés de l'Etat, accompagnera dans le champ des compétences qui sont les siennes, l'action de l'Etat pour l'**accueil de réfugiés** sur le territoire départemental.

> Favoriser l'accès et le maintien dans un logement et soutenir les jeunes les plus en difficultés

Pouvoir se loger est une condition indispensable dans un parcours d'insertion. Le **Fonds de solidarité logement (FSL)**, placé sous la responsabilité du Département qui en est le principal financeur, a pour objectif de permettre à des ménages en difficultés d'accéder ou de se maintenir dans un logement et de faire face à l'ensemble des charges inhérentes à son occupation. L'intervention de ce fonds, dont la gestion est confiée à la Caf d'Ille-et-Vilaine, prend la forme d'aides financières (subventions ou prêts) et/ou de mesures d'accompagnement social. En 2017, ces interventions seront maintenues. De même, le travail entrepris avec les fournisseurs d'énergie sera poursuivi ainsi que toutes les expérimentations menées afin d'intervenir le plus en amont possible pour éviter, autant que faire ce peut, les expulsions.

Toutefois, le dispositif sera adapté afin de tenir compte des effets de la loi NOTRe. En effet, le Département et Rennes Métropole se sont entendus pour qu'à compter du 1^{er} janvier 2017, la métropole se voit déléguer sur son territoire l'attribution des aides individuelles et que soit transférée la gestion des mesures d'accompagnement social liée au logement.

Sur la partie **délégation des aides individuelles**, cela n'emporte que très peu de conséquences -excepté la nécessité de le formaliser sous la forme d'une convention- dans la mesure où historiquement, la métropole exerçait déjà de fait cette délégation. Il n'en sera cependant pas de même pour la partie **transfert des mesures d'accompagnement**. En effet, pour ces dernières, le volume financier correspondant (la moyenne des trois dernières années) sera transféré à la métropole qui en assurera elle-même la gestion ainsi que l'attribution selon ses propres critères.

De la même manière, un travail a été engagé avec la Caf d'Ille-et-Vilaine, gestionnaire du FSL, afin de déterminer le **niveau de fonds de roulement nécessaire** à son bon fonctionnement. Par ailleurs, un bilan du règlement intérieur sera conduit au cours de l'année 2017. Il permettra de mesurer les adaptations susceptibles d'être apportées pour s'adapter au mieux au contexte actuel et à l'évolution des problématiques des ménages, mieux lutter contre la précarité énergétique et renforcer la prévention des expulsions.

Parallèlement, à travers le **Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)**, le Département continuera d'apporter un soutien spécifique -sous forme d'aides temporaires- aux jeunes de 18 à 25 ans proches de l'exclusion, pour leur permettre la réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle. Cette catégorie de jeunes 18-25 ans est plus que toute autre particulièrement confrontée à la précarité, et l'accès à l'emploi reste pour elle la meilleure voie d'accès à l'autonomie.

C'est pourquoi le **Département a expérimenté le CARS 35** pour les jeunes bénéficiaires du RSA et qu'il s'est porté candidat pour expérimenter sur son territoire dès 2015 la **Garantie jeune** à destination des 18-25 ans. Cette dernière, pilotée par les services de l'Etat, a pour objectif d'amener les jeunes en très grande précarité et non bénéficiaires du RSA à pouvoir s'inscrire dans une trajectoire d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi. Le public cible n'est ni scolarisé, ni en emploi, ni en formation, sans ressources et sans soutien familial. Il est accompagné par les missions locales et bénéficie d'une allocation équivalente au RSA à la charge de l'Etat. La collectivité départementale participe au comité stratégique, à la commission technique ainsi qu'aux cellules opérationnelles locales et est particulièrement attentive à la complémentarité de ce dispositif avec le CARS 35 et le FAJ.

Notons qu'en 2017 le **dispositif FAJ** sera reconduit mais devra également, à l'instar du FSL, être adapté puisqu'il fait partie des **compétences sociales qui sont transférées à la métropole** à compter du 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de la loi NOTRe. Ainsi, l'ensemble des moyens consacrés à ce fonds à destination des jeunes sur le territoire métropolitain sera transféré à Rennes Métropole (en l'occurrence la moyenne des trois dernières années), qui en aura la responsabilité pleine et entière sur son territoire.

→ L'habitat, une politique d'aménagement du territoire au service de la solidarité

La première responsabilité du Département en matière d'habitat, avec les autres collectivités compétentes, est de répondre aux besoins des plus de **11 000 personnes qui s'installent en Ille-et-Vilaine chaque année**. Il s'agit aussi d'offrir aux ménages ayant de faibles ressources, des logements décents en location ou en accession, et de permettre leur rénovation notamment thermique. L'échéance de deux piliers sur lesquels prend appui cette politique, à savoir le Plan départemental de l'habitat et la délégation des aides publiques aux logements, sera l'occasion de définir les nouvelles orientations pour la politique de l'habitat dans les années à venir.

> Contribuer à une production de logements diversifiés dans un souci de développement équilibré des territoires

Comme affirmé dans le projet de mandature, le Département participera à la construction de logements sociaux sur son territoire de délégation, et accompagnera ceux qui le souhaitent à s'installer dans des communes rurales. Aussi, il soutiendra en 2017 la production de logements locatifs publics ou privés, la rénovation des logements des ménages à faibles revenus, l'accession sociale dans l'ancien ou dans le cadre de la location-accession. **En 2016, environ 1 100 logements auront été financés par la collectivité.**

La délégation des aides publiques au logement permet une approche globale de la production de logements sociaux. Cette délégation, qui prend fin au 31 décembre 2017, devra être évaluée afin d'en mesurer les impacts sur l'offre de logements produits, leur typologie, leur localisation, le niveau des loyers... La décision de son éventuelle prolongation devra être prise avant le 1^{er} septembre 2017.

> Participer à un aménagement du territoire équilibré et mettre l'accent sur la revitalisation des centres bourgs et des quartiers prioritaires

L'action du Département en faveur du logement prend en compte la notion « d'habiter » au sens large. Aussi, en 2017, la **transversalité** avec le numérique, le bouclier rural, l'insertion par le logement... sera accentuée.

L'**évaluation du Plan départemental de l'habitat** réinterrogera son zonage (polarités principales et secondaires/secteur rural) pour le mettre en cohérence avec celui des futurs contrats départementaux de territoire ou du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La **revitalisation des centres bourgs** reste un axe important de la politique habitat. L'appel à projet « revitalisation des centres bourgs » sera reconduit en 2017, et les aides des dispositifs habitat intégreront des montants majorés pour tout projet localisé en centre bourg (accession aidée dans l'ancien, rénovation dans le parc privé). Enfin, une réflexion sera menée sur la démarche « Build In My Backyard » (BIMBY / Construire dans mon jardin), démarche d'optimisation foncière favorisant la construction de logements dans les fonds de parcelles des particuliers.

Par ailleurs, en 2017 un effort de solidarité particulier sera poursuivi en faveur des territoires où se concentrent les difficultés sociales et urbaines les plus importantes. Ainsi, la rénovation urbaine des **quartiers prioritaires** au titre de la politique de la ville sera soutenue à travers les financements des opérations sur les territoires éligibles de Rennes, Saint-Malo et Redon.

Dans le cadre d'une enveloppe spécifique, les villes dont les quartiers relèvent de la politique de la ville, se verront affectées des moyens complémentaires. Ils seront dédiés prioritairement au financement d'actions relevant des compétences de la collectivité dans le champ des solidarités humaines.

→ Europe et coopération internationale

> Soutenir l'ouverture du Département sur le monde et son implication dans la coopération internationale

Dans un contexte de tensions internationales, la compréhension du monde qui nous entoure et de son évolution rapide est indispensable pour lutter contre toutes les formes d'amalgame ou de repli sur soi, synonymes de renoncement à nos valeurs républicaines et à la volonté de promouvoir la cohésion sociale et le bien-vivre ensemble. Le phénomène amplifié des migrations, le réchauffement climatique, l'accentuation des inégalités Nord-Sud, la montée des extrémismes sont autant de réalités qui nous incitent à agir pour plus de solidarité internationale et plus d'ouverture sur le monde.

> Conforter les partenariats privilégiés du Département

Le Département continue à consolider ses coopérations avec la Région de Mopti au Mali et la Région Alaotra Mangoro à Madagascar. Au **Mali**, le partenariat mis en place avec la Fondation Energie pour le monde, doit permettre de définir les modalités techniques et financières de mise en œuvre du schéma régional des énergies renouvelables (solaires et biogaz). Le soutien à la filière laitière se poursuivra également tout comme à **Madagascar** (formation des éleveurs, technique d'insémination artificielle, accompagnement de groupements d'éleveurs...).

Après une première mission réalisée en 2016 au **Maroc**, la coopération avec la province de Séfrou se structurera autour des échanges de jeunes et du partage de bonnes pratiques dans divers domaines tels que la filière laitière ou l'écotourisme.

En Inde, la coopération avec le gouvernement de **Pondichéry** a connu un ralentissement en 2016 du fait de la tenue d'élections. Un nouveau gouvernement est maintenant en place. Le projet du développement et de la promotion du tourisme durable avec le soutien financier du Ministère des affaires étrangères est relancé.

En **Roumanie**, les échanges d'expériences avec le Judet se poursuivent et se réorientent principalement dans le domaine de l'action sociale, mais concernent également la jeunesse et le développement rural. Ainsi, une mission exploratoire avec des agents du Département impliqués dans la protection de l'enfance a été organisée en octobre 2016 afin de préparer l'accueil de professionnels roumains en Ille-et-Vilaine en 2017.

Enfin, le partenariat de voisinage avec **Jersey** sera élargi aux îles anglo-normandes et le Département y travaillera en synergie avec la Région Bretagne et Rennes Métropole.

> Promouvoir la citoyenneté européenne et internationale

Suite aux préconisations du comité consultatif de solidarité internationale, les actions de promotion de la citoyenneté internationale dans les collèges se poursuivront en 2017 en concertation avec le CRIDEV (Centre rennais d'information sur le développement) et les autres associations intéressées. La citoyenneté européenne sera aussi abordée à travers la promotion du programme Erasmus + qui permet de financer des échanges avec des établissements européens.

> Mobiliser des fonds européens et développer la culture de la recette

Le Département a organisé en 2016 des réunions territoriales pour présenter les opportunités de financements européens et notamment les fonds territorialisés au niveau des pays. Une réflexion est ainsi engagée, et se poursuivra en 2017, sur l'articulation des futurs contrats de territoire du Département avec ces financements.

> Encourager la mobilité internationale des jeunes les plus en difficulté

Le Département poursuit son soutien à l'association « Jeunes à travers le monde » (JTM) pour accompagner les jeunes bretonnes et bretons (environ 500) dans des projets de mobilité internationale, en maintenant la priorité sur les jeunes en insertion socio-professionnelle et en privilégiant également les territoires de coopération du Département. Ainsi, les programmes de mobilité vers Jersey se poursuivront et de nouvelles mobilités seront proposées vers le Maroc et la Roumanie.

Tableau de synthèse budgétaire

COMMISSION 3		
En M€	BP 2016	OB 2017
PERSONNES HANDICAPEES*	129,5	136,2
PERSONNES AGEES*	117,3	124,9
INSERTION*	110,6	112,2
COOPERATION ET SOLIDARITE INTERNATIONALE*	1,0	1,0
HABITAT*	0,6	0,6
Fonctionnement**	359,1	374,9
PERSONNES HANDICAPEES*	1,8	1,5
PERSONNES AGEES*	5,3	3,3
INSERTION*	0,1	0,0
ACTIONS SOCIALES DIVERSES*	0,4	1,7
HABITAT*	7,5	9,0
Investissement**	15,1	15,6
TOTAL COMMISSION 3	374,2	390,5

* Hors contrats de territoire

** Après prise en compte des transferts de compétence

**COMMISSION 4 :
RESSOURCES HUMAINES,
FINANCES, SECURITE ET
MOYENS GENERAUX**

Commission 4 : ressources humaines, finances, sécurité et moyens généraux

Le budget 2017 consacrera la mise en œuvre effective de la loi NOTRe du 7 août 2015 ainsi que de la loi MAPTAM (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014. Les premiers transferts de personnels en charge des routes en faveur de Rennes Métropole seront réalisés au 1er janvier 2017. En ce qui concerne les agents en charge des transports, ils seront, après une phase de mise à disposition, transférés à la région Bretagne le 1^{er} janvier 2018.

Le budget 2017 sera sensiblement modifié par ces transferts de personnels et de dépenses à la Région et à la Métropole compensés par l'attribution d'une dotation ou d'une part de Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il sera également impacté par la suppression au 1^{er} janvier 2017 du budget annexe du parc départemental.

La reprise se confirmerait en 2017 avec une croissance prévue dans le cadre du projet de loi de finances de + 1,5 %, soutenue par la demande intérieure. Ce scénario de croissance reste conditionné par les incertitudes liées à la procédure de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne mais celui-ci serait conforté en 2017 à la reprise de la demande des économies émergentes et au rebond américain. En ce qui concerne l'inflation, en baisse continue depuis 2012, elle serait quasi-nulle en 2016 (+ 0,1 %) et progresserait de + 0,8 % en 2017.

Les **dotations de l'Etat au Département seront réduites** pour la troisième année consécutive, de **16 M€ supplémentaires**, ce qui portera la réduction totale à 55 M€ depuis 2013.

Enfin, les dépenses sociales liées aux allocations individuelles de solidarité restent en progression malgré un ralentissement de la progression du nombre de bénéficiaires du RSA.

Il sera à nouveau nécessaire de travailler finement au maintien des équilibres budgétaires et financiers rendu complexe par cette situation de faible progression des recettes et face à un dynamisme très sensible des dépenses, notamment celles liées à la demande sociale.

→ Une dynamique des ressources humaines au service des Breilliennes et des Breilliens

Les politiques portées par le Département, qu'elles soient liées aux solidarités humaines ou territoriales, ne peuvent se mettre en œuvre que grâce à l'implication et au professionnalisme des agents départementaux.

La politique des ressources humaines s'appuie dès lors sur trois axes stratégiques :

> Adapter les effectifs et l'organisation du Département en modifiant le modèle de pilotage budgétaire des ressources humaines

En 2016, le Département d'Ille-et-Vilaine a préparé l'adaptation de son organisation à la nouvelle répartition des compétences et responsabilités définie dans les lois NOTRe et MAPTAM, mais aussi aux nouveaux enjeux et objectifs arrêtés dans le projet de mandature adopté par l'Assemblée départementale en juin 2016. Le **nouvel organigramme** de la collectivité sera effectif à partir de janvier 2017 (Cf. en annexe).

L'objectif d'une **recherche systématique d'optimisation des moyens humains** reste au cœur des objectifs stratégiques confiés aux services et à la direction des ressources humaines. Le nouvel organigramme en est par ailleurs la preuve, puisqu'il sera mis en œuvre grâce à des redéploiements et transformations de postes.

Néanmoins, la règle des effectifs budgétaires constants devient de plus en plus difficile à mettre en œuvre dans le contexte de forte croissance démographique connue par le Département. Pour rappel, chaque année, ce sont en moyenne quelques **11 000 nouveaux Breilliens** qui sont accueillis, ce qui a notamment pour conséquence un flux d'accueil annuel moyen de **500 collégiens supplémentaires**. Nous y répondons grâce au « plan d'accueil des collégiens ». Par ailleurs, nos équipes de CDAS accompagnent une frange toujours plus importante d'habitants -jeunes, familles, personnes âgées, et en situation de handicap- qui rencontrent, au titre de la vie quotidienne, des difficultés importantes de nature médico-sociale, financière ou familiale. Si le taux de pauvreté en Ille-et-Vilaine est parmi les plus bas de France, il s'établit cependant encore à 10,1 %. Nous répondons aussi à l'accompagnement de ces personnes en grande fragilité grâce au projet « CDAS de demain » en cours d'élaboration.

Pour répondre aux impératifs de cette dynamique démographique, il apparaît aujourd'hui nécessaire de changer le paradigme de gestion et de pilotage du budget des ressources humaines.

A partir de 2017, il est proposé de piloter la masse salariale non pas au travers du seul prisme des effectifs budgétaires, mais au travers d'une démarche plus globale et pluriannuelle de suivi des effectifs et de modération de l'évolution de la masse salariale.

Ce **travail prospectif sur les besoins en effectifs**, mais aussi sur les possibilités de redéploiements est en cours. Il s'agira d'élaborer un véritable **Plan pluriannuel des effectifs (PPE)** intégrant les besoins permanents de la collectivité, les mesures liées aux politiques publiques de l'emploi et de l'insertion (emplois d'avenir, apprentis, services civiques et autres emplois aidés) en prenant en compte les départs à la retraite et les changements organisationnels. Il permettra d'allouer et d'arbitrer les moyens humains au vu des priorités politiques du projet de mandature (par exemple la création de quatre nouveaux collèges) mais aussi de la demande sociale et sociétale identifiée sur le territoire départemental (projet « CDAS de demain »). L'arbitrage budgétaire intégrera l'ensemble des composantes d'évolution du budget RH : le Glissement vieillesse et technicité (GVT), les mesures nationales obligatoires (réforme des carrières, augmentation du point d'indice). L'arbitrage sera fait annuellement au vu des capacités budgétaires du Département. Pour rappel, l'évolution annuelle de la masse salariale du Département, selon le réalisé, est passée d'environ 4 % en 2010 à 3 % ces deux dernières années et elle va tangenter les 2 % à périmètre équivalent en 2016.

Au titre de l'année 2017, -et compte tenu des contraintes fortes pesant sur les budgets des ressources humaines notamment au titre des mesures nationales [augmentation du point d'indice et mise en œuvre de l'accord sur les carrières (Parcours professionnel, carrières et rémunérations -PPCR-)]-, seule la création de supports de postes financés par des recettes supplémentaires affectées est envisagée en première approche.

> **Affirmer la responsabilité sociétale du Département en garantissant un dialogue social de qualité et valoriser l'exemplarité de l'administration départementale**

L'exemplarité du Département affirmée dans le projet de mandature se concrétisera au travers des projets transversaux en matière de ressources humaines.

Sur le volet interne de la politique départementale d'égalité femmes-hommes, le Département a engagé une réflexion autour de la refonte de son régime indemnitaire, l'une des priorités assignées est celle de **garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes**. Ce projet engagé en 2016 doit se concrétiser en 2017. Ce régime indemnitaire refondu doit permettre d'apporter plus de lisibilité et de reconnaissance aux agents du Département et d'intégrer l'évolution réglementaire obligatoire vers un régime indemnitaire basé sur les fonctions et non plus sur les grades (RIFSEEP : Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Pour moderniser le fonctionnement de la collectivité, le Département engagera la **réflexion sur la mise en œuvre du télétravail**, la phase de diagnostic sera suivie d'expérimentation. Ces premiers déploiements pourraient être généralisés au vu des résultats et constats de l'expérimentation.

Dans le cadre de sa politique d'emploi public, le Département, un des premiers employeurs d'Ille-et-Vilaine, continuera à apporter sa **contribution à l'insertion des jeunes** notamment ceux les plus éloignés de l'emploi. A cet effet, le Département maintiendra son effort en matière de recrutement de jeunes en **emploi d'avenir** mais aussi d'accueil de **stagiaires** (tous niveaux confondus) et de recrutement de saisonniers. L'accueil de **20 jeunes en service civique** sera effectif en 2017 et une montée en puissance pour accueillir des jeunes supplémentaires sera engagée tant en interne qu'en externe. Un travail sera également réalisé autour de la politique départementale d'**accueil d'apprentis** pour là aussi renforcer progressivement notre engagement à ce niveau.

Concernant l'accueil de publics fragiles ou plus éloignés de l'emploi, le Département renforcera son exemplarité pour faciliter l'accueil, le maintien dans l'emploi ou l'adaptation aux postes des **professionnels en situation de handicap ou en reclassement**. Il précisera son plan d'accueil dans les années à venir pour les personnels en reprise d'insertion professionnelle dans le cadre de **contrats aidés** (ex : Contrat unique d'insertion et Contrat d'accompagnement à l'emploi, CUI-CAE). Cette politique de l'emploi sera déployée avec l'appui des partenaires de l'emploi et de la formation : services de l'Etat, Missions locales, Pôle Emploi, Chambres consulaires...

En matière de dialogue social, un travail sera engagé avec les organisations syndicales visant à aboutir à une **charte du dialogue social** et à un **agenda social partagé**.

> **Mettre les dynamiques professionnelles au cœur du projet directeur des ressources humaines**

Le Département, comme toutes les collectivités, est confronté à un enjeu de dynamisation de ses ressources humaines. Les enjeux de qualité de vie au travail, de formation tout au long de la vie et de valorisation des métiers et des expertises, relèvent de cette question des dynamiques professionnelles.

Depuis plusieurs années, un travail très important a été conduit en ce sens. Il est important à présent de renforcer les cohérences entre les différents secteurs d'intervention en travaillant en 2017 à l'**élaboration d'un schéma directeur des ressources humaines**.

En 2017, le plan de formation pluriannuel sera élaboré afin d'y intégrer les nouveaux objectifs liés au projet des dynamiques professionnelles et au projet de mandature.

Le travail sur le volet « qualité de vie au travail » sera poursuivi par le renforcement du pool des affectations transitoires. En effet, comme annoncé l'année dernière, une réserve de 25 nouveaux supports budgétaires sera créée pour permettre l'affectation transitoire d'agents en reconversion professionnelle.

> Eléments sur l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail

2016	Prévisions 2017
Dépenses de personnel (tous chapitres confondus)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ BP 2016 : 155 522 763 € dont masse salariale 151 435 672 € ■ Taux d'exécution estimé pour le budget RH tous chapitres confondus : 97,8 % ■ Taux d'exécution estimé concernant uniquement la masse salariale : 98,2 % ■ Le montant des dépenses de personnel par habitant était en 2015 de 171 €, la dépense moyenne pour les Départements était de 185 € (soit un écart de 14 M€ par an) 	<p>BP 2017 estimé avec application d'un taux directeur net de 2,2 % après réintégration de certaines recettes et à périmètre équivalent (hors transferts)</p>
Effectifs (total des postes créés au tableau des effectifs)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Catégorie A 670 ■ Catégorie B 1 110 ■ Catégorie C 1 605 ■ Emplois aidés 108 ■ Apprentis 10 ■ Assistants familiaux 842 ■ Total 4 327 	<p>Seules évolutions d'effectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ la création d'une réserve de 25 postes budgétaires pour le pool des affectations transitoires (reclassement d'agents en situation de handicap, de restrictions ou d'inaptitudes) portant le pool à 100 agents au total ; ■ la création d'une dizaine de postes liés à des recettes supplémentaires ou à des moindres dépenses <p>La répartition A, B, C pour 2017 sera sensiblement la même qu'en 2016.</p>
Avantages en nature (valeur estimée soumise à prélèvements sociaux)	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Logement des agents des collègues : 124 000 € (estimation) ■ Nourriture des agents des collègues : 30 600 € (estimation) ■ Véhicules : 22 800 € (estimation) 	<p>Pas d'évolution prévue du montant et du cadre des avantages en nature.</p>
Temps de travail	
<p>Pas d'évolution du temps de travail suite à l'adoption du protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail en 2001.</p>	

→ Moyens généraux internes des services

L'ensemble des moyens des services qu'ils soient informatiques ou logistiques, participent à l'efficacité et à la fluidité de l'action départementale.

La **direction des moyens généraux verra son organisation modifiée** par un changement de rattachement : les services logistique et imprimerie seront rattachés au pôle construction afin de travailler à des mutualisations entre le parc départemental et le service logistique. En effet, ces deux services interviennent dans des secteurs professionnels proches.

Par ailleurs, l'**actualisation de la signalétique des collèges** débutée en 2016 sera achevée pour la rentrée 2017 (mention « Ille & Vilaine le Département » et de la devise de la République).

Le **service courrier** -qui dépendait également de la direction des moyens généraux- intégrera la nouvelle délégation générale à la transformation, ceci afin de réunir en une seule entité les missions concourant à la relation et à l'accueil de l'utilisateur.

Les **systèmes d'information** sont au cœur des enjeux d'efficacité et de transformation de notre organisation. Au-delà de leur rôle traditionnel de pourvoyeurs de moyens informatiques, ils doivent désormais intégrer dès en amont les démarches d'optimisation et d'évolution des pratiques professionnelles et des usages. C'est afin d'ancrer ce changement de paradigme dans notre organisation que la direction des systèmes d'information sera intégrée à la délégation à la transformation. Elle se place ainsi logiquement au plus près des enjeux d'évolution : gestion de la relation au citoyen et maîtrise d'ouvrage unifiée. Il s'agit de réussir la transformation numérique dans nos organisations professionnelles et notre relation à l'utilisateur.

Pour l'année 2017, les **chantiers de modernisation du Schéma directeur des systèmes d'information** (SDSI) entrent en phase de mise en œuvre et les **11 opérations** qui le composent se lancent progressivement. Ainsi, le socle urbanisé s'enrichira de nouvelles fonctions mutualisées visant à simplifier l'interaction et la gestion de l'ensemble des logiciels. La plate-forme de gestion de la relation au citoyen permettra d'envisager la production de nouveaux téléservices. La dématérialisation des processus se poursuivra, notamment dans le domaine financier, ainsi que la transformation numérique au service des principales compétences du Département : social, routes et environnement.

Du point de vue des infrastructures informatiques, le plan de modernisation entrera dans une phase essentielle avec l'activation du **nouveau datacenter**.

→ Les pompiers : agir pour protéger et secourir

Le Département continuera de s'engager en 2017 pour renforcer la protection et la sécurité des Bretonnes et des Bretons, à travers la formation permanente des sapeurs-pompiers, des investissements importants dans les centres de secours, la modernisation du matériel du SDIS, pour assurer un Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) performant sur tout le territoire.

Après la livraison de la maison à feu à l'Hermitage et de la troisième phase de travaux du centre de secours de Beauregard en 2016, l'année 2017 verra le démarrage des chantiers du centre de secours de Liffré et du centre d'exploitation routier/centre de secours de Saint-Méen-le-Grand. Les travaux du centre de secours de Rennes Centre et de la Direction du SDIS seront également lancés, pour une durée estimée à 32 mois. Les chantiers de Fougères et Le Blosne se poursuivront. Les études se poursuivront pour les centres de secours de Vern-sur-Seiche et Janzé et démarreront en 2017 pour les centres de secours de Gévezé et Plélan-le-Grand. Un programme de maintenance volontariste sera maintenu en parallèle de ce plan d'investissement très important.

Après l'élaboration du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) en 2016, le SDIS mettra en œuvre son projet stratégique d'établissement autour de trois axes principaux : répondre toujours mieux à la demande de secours d'urgence, contribuer au développement territorial de la politique de sécurité, s'inscrire dans une démarche de développement durable. La convention de partenariat pluriannuelle entre le Département et le SDIS prendra en compte l'ensemble de ces orientations pour l'avenir du SDIS dans un contexte budgétaire contraint.

→ Un budget porteur des ambitions du Département malgré des contraintes particulièrement fortes en 2017

Malgré un environnement économique avec des signes d'amélioration, qui toutefois ne produit pas encore pleinement ses effets, le budget 2017 sera élaboré dans un contexte particulièrement difficile, en raison notamment de la poursuite de la réduction des concours financiers de l'Etat, encore accentuée pour 2017 et des effets de la loi NOTRe ainsi que de la progression continue des dépenses du secteur de l'action sociale.

Un environnement économique en voie d'amélioration

Après 3 années de très faible croissance entre 2012 et 2014, l'économie française a connu une légère accélération en 2015, avec un taux d'évolution de 1,3 %. Pour cette année, l'INSEE table sur un niveau de croissance de l'ordre de 1,3 %, soit un niveau légèrement inférieur à celui de l'ensemble de la zone euro. Pour 2017, la prévision du Gouvernement s'établit à un niveau de 1,5 %, soit un niveau équivalent à celui anticipé pour la zone euro.

Parallèlement, l'inflation resterait très faible, de l'ordre de 0,8 %, après un niveau anticipé pour 2016 de 0,1 %. Pour l'ensemble de la zone euro, l'inflation prévue pour 2016 s'établit à 0,2 % en 2016 et 1,1 % pour 2017, ce qui demeure inférieur à la cible poursuivie par la Banque centrale européenne (BCE) de 2 %. Dans ce contexte, il n'est pas anticipé un retournement de la politique monétaire de la BCE. Cela se traduit notamment par des taux d'intérêts très faibles, qui réduisent les charges financières pour les particuliers, les entreprises et les collectivités publiques.

Ce mouvement de croissance modérée commence à faire sentir ses effets en matière d'emploi. Au second trimestre 2016, le taux de chômage au plan national a ainsi baissé de 0,3 % pour s'établir à 9,9 %. En France Métropolitaine, ce taux s'établit à 9,6 %, soit une diminution de 0,5 % en un an.

L'Ille-et-Vilaine connaît un mouvement similaire, le taux de chômage s'établissant au second trimestre 2016 à 7,7 % contre 8,1 % au second trimestre 2015 (source INSEE BIT).

Cependant, les besoins sociaux demeurent élevés, et même si l'on constate une diminution du nombre d'allocataires du RSA au second trimestre 2016, -17 015 contre 17 526 en décembre 2015- la dépense du Département à ce titre sera encore en 2016 en forte progression (+ 6 % à fin septembre).

Une contribution encore importante au redressement des finances publiques

Le Gouvernement poursuit en parallèle sa politique d'assainissement des finances publiques à laquelle il associe les collectivités locales. L'année 2017 verra donc une nouvelle réduction des concours de l'Etat aux collectivités locales. Pour la troisième année consécutive, il est ainsi prévu une diminution de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) au plan national de 7 %, soit une réduction en volume de la DGF de 2,634 Md€, dont 1,148 Md€ pour la Dotation globale de fonctionnement (DGF) des Départements, soit une contribution identique à celle de 2016. Alors que le bloc communal verra sa contribution au redressement des finances publiques réduite de moitié en 2017, les Départements, comme les Régions, voient leur effort maintenu pour 2017.

En outre, pour permettre d'atteindre l'objectif de réduction de 0,6 % du montant total des concours financiers de l'Etat aux collectivités, soit 99,4 Md€, le projet de loi de finances intègre des réductions supplémentaires de dotations. Jusqu'à présent, les dotations de compensation d'exonération de fiscalité directe constituaient les « variables d'ajustement » permettant de financer les évolutions mécaniques des dotations (effet population, augmentation des péréquations...). Pour 2017, il est prévu d'élargir ces variables d'ajustement à la Dotation de compensation d'exonération de taxe d'habitation et de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), mises en place en 2011 et dont le montant, qui correspondait au manque à gagner lié à la réforme fiscale, calculé à l'époque, était figé depuis. Le prélèvement prévu dans le cadre de la discussion parlementaire, serait à ce jour de 200 M€ pour les Départements.

La prise en compte des effets de la loi NOTRe

Le budget 2017 devra intégrer les premiers effets de la loi NOTRe portant sur :

- les transferts de compétence à Rennes Métropole, dès le 1^{er} janvier prochain, qui portent sur la voirie et sur certaines compétences sociales;
- les transferts de compétence à la Région, qui portent essentiellement sur les transports. Ce transfert sera encore transitoire dans la mesure où le Département continuera à exercer sa compétence en matière de transport scolaire jusqu'au 1^{er} septembre 2017, et où la Région délèguera au Département jusqu'à cette même date, l'exercice de sa compétence en transport interurbain.

En principe, les transferts financiers doivent être neutres pour les collectivités concernées. Cependant, les modalités de financement de ces transferts, prévues par la loi, ne sont pas sans conséquence pour l'équilibre du budget départemental.

En effet, les compensations financières feront l'objet d'une dépense comptabilisée en fonctionnement en totalité, y compris pour le financement des investissements, ce qui revient à financer en fonctionnement des dépenses antérieurement financées en investissement.

Par ailleurs, le financement des compétences transférées à la Région donne lieu au transfert à cette dernière d'une partie de la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçue jusqu'alors par le Département. Alors que le Département percevait 48,5 % du produit de CVAE versé par les entreprises et les Régions 25 %, à compter de 2017 la Région percevra 50 % de la CVAE et le Département 23,5 %, soit un transfert de 52 % de son produit. Ce montant sera évidemment pris en compte dans le calcul des transferts financiers avec la Région. Cependant, dès 2017, le Département perdra la dynamique potentielle de cette recette sur plus de la moitié de son produit

Ces données viendront encore fragiliser le modèle financier de notre collectivité comme de l'ensemble des Départements. Dans le même temps en effet, les besoins sociaux, correspondant aux compétences majeures des Départements, demeurent importants. Le budget consacré aux quatre compétences principales en ce domaine, personnes, handicapées, personnes âgées, insertion, protection de l'enfance, devrait encore progresser de plus de 3 %, porté notamment par le secteur du handicap.

Dans ce contexte, l'équilibre du budget 2017 sera très difficile à construire. Il visera néanmoins à permettre d'engager les programmes d'investissements porteurs d'avenir, s'inscrivant dans les priorités dégagées dans le cadre du projet de mandature défini pour le Département. Bien qu'en deçà de celui de 2016, le budget d'investissement pour 2017 devra permettre d'engager les opérations prévues dans le domaine scolaire et de poursuivre l'équipement du territoire départemental pour en favoriser le développement.

Pour permettre de dégager les marges de manœuvres suffisantes, l'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue à un niveau global inférieur au rythme des dépenses d'action sociale, ce qui nécessitera des réductions sur d'autres secteurs.

Compte tenu de la conjonction de l'ensemble de ces éléments en 2017, et pour répondre à ses obligations, il sera probablement nécessaire de recourir à un effort sur la fiscalité, aussi limité que possible. Son niveau dépendra des mesures effectives de la loi de finances et des dernières prévisions de recettes.

→ Un modèle financier fragilisé

Comme l'ensemble des Départements, l'Ille-et-Vilaine a bénéficié des mesures prévues par le Gouvernement en 2013 pour réduire le reste à charge des allocations individuelles de solidarité dans le cadre du Pacte de confiance et de responsabilité. Ce dispositif a porté d'une part sur le transfert aux Départements des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la Taxe foncière sur les propriétés bâties et d'autre part sur la possibilité d'augmenter le taux des droits communs des droits de mutation, qui ainsi été porté de 3,8 % à 4,5 %. Par ailleurs, le Département a bénéficié de la reprise du marché de l'immobilier, ce qui lui a procuré des recettes supplémentaires. Dans le même temps cependant, le Département a été amené à reverser une partie des droits de mutation supplémentaires dans le cadre du Fonds de solidarité des droits de mutation mis en place en parallèle.

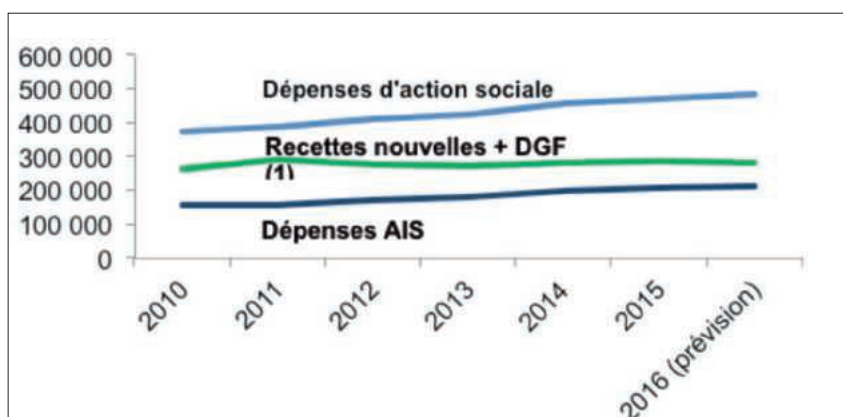
Grâce à ces mesures et à l'évolution des droits de mutation, les recettes perçues à ce titre ont augmenté de 44 M€ de 2013 à 2016.

Dans le même temps cependant, le Département a subi une réduction de sa Dotation globale de fonctionnement (DGF) de 39 M€, chiffre qui atteindra 55 M€ en 2017.

Parallèlement, les dépenses d'action sociale se sont accrues sur la période 2013-2016 de 58 M€, dont 30 M€ au titre des seules allocations individuelles de solidarité. Les recettes nouvelles ont juste limité l'impact de la baisse de la DGF, sans dégager de solde pour contribuer au financement de la progression des dépenses sociales.

Depuis 2010, le solde des financements nouveaux par rapport à l'évolution des dépenses d'action sociale ressort comme suit :

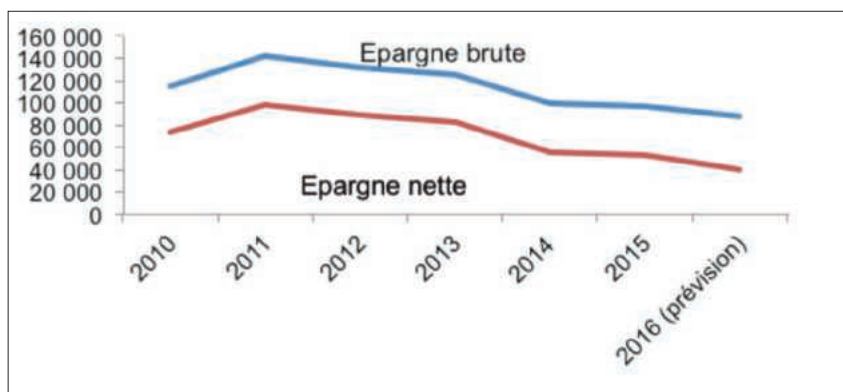
En k€



(1) : Droits de mutation à titre onéreux (DMTO) + Frais de gestion sur le foncier bâti + Compensation RSA majoré + DGF

Il en ressort une situation fragilisée de l'Ille-et-Vilaine, comme de l'ensemble des Départements.

Malgré les recettes supplémentaires perçues en matière de droits de mutation notamment, les réductions successives de dotations de l'Etat et la hausse en parallèle des dépenses du secteur social ont donc conduit à réduire fortement les marges de manœuvre du Département et à fragiliser l'équilibre de son budget, comme le montre l'évolution de ses niveaux d'épargne.



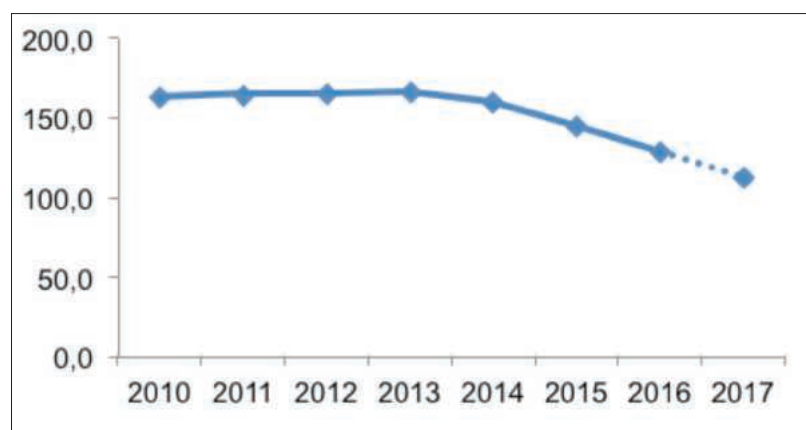
→ Une situation encore plus tendue en 2017 compte tenu d'une nouvelle baisse des recettes

Des dotations de l'Etat en forte baisse

La réduction supplémentaire des dotations de l'Etat prévue pour 2017 se traduira par une baisse de la DGF de 16 M€, dont l'évolution devrait être la suivante :

En M€	2016	2017
Total	129,2	112,8

Au total, la réduction cumulée au titre de la DGF depuis 2013 s'élèvera à 55 M€, soit un tiers du montant de DGF initiale.



Evolution de la DGF en M€ - Ille-et-Vilaine

Dans le même temps, les compensations fiscales devraient encore enregistrer une réduction, et s'établiraient à 5,5 M€ contre 6,4 M€ en 2016.

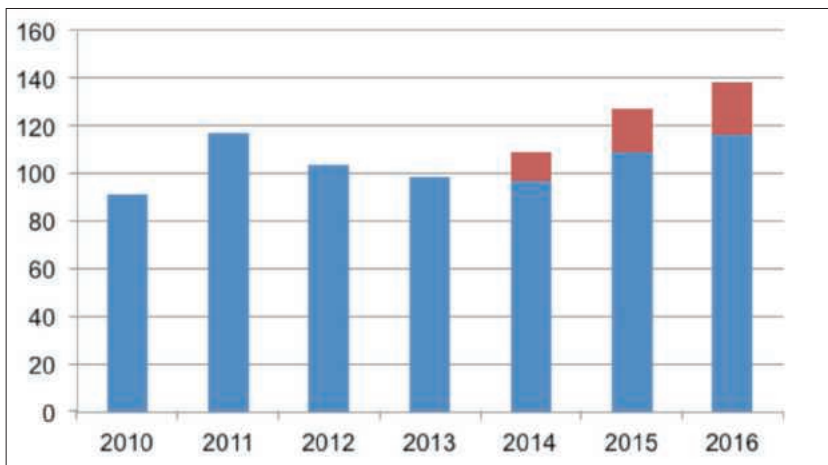
Les autres dotations devraient être reconduites au même niveau qu'en 2016, soit 6,3 M€ au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) et 20,98 M€ pour le Fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR). En revanche, le projet de loi de finances pour 2017 prévoit pour la première fois depuis la réforme fiscale, une réduction de la Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). Cette dotation s'établit à ce jour à 27,04 M€. Les dernières informations relatives aux propositions du Gouvernement amènent à prévoir une réduction de 11 % de cette recette, soit une perte de recettes de 3 M€.

Les recettes en provenance de la CNSA (Caisse nationale de solidarité autonomie), au titre du financement de l'APA, de la PCH et de la MDPH, sont estimées globalement à 39,6 M€, en progression de 2 % par rapport à 2016.

Une évolution incertaine des recettes de fiscalité indirecte

Les droits de mutation, qui représentent aujourd'hui 14 % des recettes de fonctionnement, constituent la recette la plus dynamique du budget. En 2016, le montant prévisionnel à ce stade s'élève à 138 M€, soit une hausse de près de 7 % par rapport au montant perçu en 2015. Cependant, cette recette s'avère particulièrement volatile, car liée directement à la conjoncture économique. Le niveau des taux d'intérêts en particulier, qui se situait en moyenne à 1,72 % en août dernier (source Banque de France) contre 4 % il y a cinq ans, se révèle un facteur important de la reprise de l'immobilier.

L'évolution depuis 2010 montre bien cette volatilité :



Montant des droits de mutation en M€ - Ille-et-Vilaine

Depuis 2014, le Département bénéficie, comme la quasi-totalité des Départements, du produit supplémentaire issu de la modification du taux de droits communs. Hors ce produit complémentaire, la recette 2016 s'élève donc à un niveau équivalent à celle de 2011. En outre, le Département est amené à reverser au Fonds de solidarité des droits de mutation une partie de ce produit. En 2016, le reversement s'établissait à 5,4 M€. Pour 2017, il est estimé à 5,6 M€.

Pour 2017, il est prévu un produit au titre des droits de mutation en hausse de 3 % par rapport au produit 2016, soit 142 M€, en hausse de 15 M€ par rapport à la recette initialement prévue au budget primitif 2016.

Par ailleurs, le produit de la Taxe sur les conventions d'assurance (TSCA) est prévu en hausse de 2 % par rapport à 2016, soit 109,9 M€.

Les autres recettes issues de fiscalité indirecte, sont estimées au même niveau qu'en 2016, soit 48,2 M€ au titre de la Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) transférée aux Départements pour compenser les transferts de compétences, 11 M€ au titre de la taxe d'électricité et 9 M€ au titre de la taxe d'aménagement.

Fiscalité directe : une évolution pénalisée par les effets du transfert de la CVAE à la Région Bretagne

Au titre de la fiscalité directe, le Département perçoit la taxe sur le foncier bâti -qui constitue désormais la seule recette fiscale sur laquelle il dispose d'un pouvoir de taux-, la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et l'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Le produit de CVAE s'élève à 123,5 M€ en 2016. Pour 2017, il est envisagé une progression de 3 % de ce produit. Or, dans le cadre du transfert de compétences à la Région, plus de la moitié du produit sera transféré à cette dernière en 2017. Dès lors, la progression envisagée ne porte plus que sur la part de produit restant au Département, soit 60 M€. Le manque à gagner sur la dynamique anticipée de cette recette fiscale peut donc être estimé à 1,9 M€ par an pour une recette prévue à hauteur de 61,6 M€.

S'agissant de la fiscalité directe, l'évolution des bases de fiscalité directe est estimée à 3 %, ce qui détermine un produit, à taux constant, de 190,5 M€.

Le taux de la taxe sur le foncier bâti s'établit à 17,90 % et situe le Département au 60^e rang des Départements métropolitains. En termes de produit par habitant, notre Département se situe au 77^e rang des Départements métropolitains par ordre décroissant. Cette situation résulte de la faiblesse des bases, les bases par habitant s'élevant à 1 010 €/habitant contre 1 237 €/habitant en moyenne nationale (hors DOM et hors Paris).

Il s'ajoutera à ces recettes un montant estimé à 11 M€ correspondant aux frais de gestion transférés sur la taxe sur le foncier bâti, transférés par l'Etat dans le cadre des nouveaux financements des Allocations individuelles de solidarité (AIS).

Une contribution importante aux dispositifs de péréquation

Le Département apparaît fortement contributeur aux dispositifs de péréquation mis en place sur les recettes perçues. Il est en effet contributeur « net » sur les trois fonds de péréquation suivants :

■ Fonds de péréquation des DMTO :	Contribution nette	0,9 M€
■ Fonds de péréquation de la CVAE :	Contribution nette	2,0 M€
■ Fonds de solidarité :	Contribution nette	5,6 M€

Au total, le Département serait contributeur « net » à hauteur de 8,5 M€.

Par ailleurs, 4,8 M€ doivent être ajoutés au titre du financement des mesures nouvelles liées à la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation au vieillissement, un montant de crédits équivalent étant prévu également en dépenses.

A périmètre égal (avant prise en compte des transferts financiers liés aux transferts de compétence), les recettes de fonctionnement pour 2017, à fiscalité constante, peuvent être estimées à 907,2 M€ et devraient ainsi être proches du niveau des recettes inscrites au BP 2016 (+ 0,9 %) mais connaître une baisse de 1 % par rapport aux recettes anticipées pour l'exercice.

Des transferts financiers qui pèsent sur le budget

Les transferts de charge liés aux transferts de compétence se traduiront par une modification de la structure du budget et une réduction des recettes corrélative à la réduction des dépenses. Le transfert à la Région se traduira ainsi sur les recettes par les transferts suivants :

■ Transfert de CVAE	- 65,5 M€
Ce montant intègre la perte de 2 M€ liée à la perte de dynamique de cette recette sur la part transférée.	
■ Reversement de la Région au Département correspondant à la différence entre la part de CVAE transférée et le montant des dépenses transférées	+ 22,3 M€
■ Remboursement par la Région des dépenses assurées par le Département en 2017 au titre des transports scolaires et de la délégation pour les transports interurbains.....	+ 28,1 M€

Par ailleurs, l'intégration du budget du Parc départemental au sein du budget principal se traduira par l'inscription en recettes de fonctionnement du produit des recettes réalisées antérieurement sur le budget annexe. Un montant de 9 M€ est prévu à ce titre.

Enfin, 4,8 M€ doivent être ajoutés au titre du financement des mesures nouvelles liées à la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation au vieillissement.

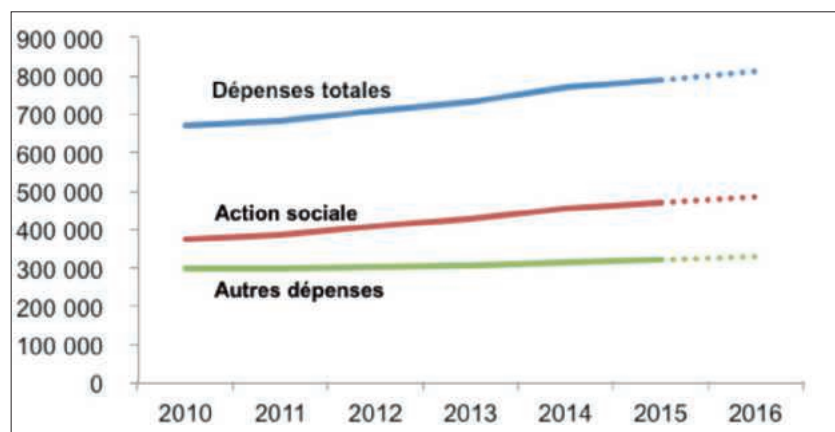
Au total, les recettes de fonctionnement devraient ainsi être corrigées à la baisse et s'établir sur ces bases à **905,9 M€**.

→ Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement toujours fortement corrélées aux dépenses d'action sociale

L'action sociale, portant sur les secteurs personnes âgées, personnes handicapées, insertion et protection de l'enfance, constitue la première compétence du Département, ainsi que son premier poste de dépense. Au budget primitif 2016, le montant des crédits consacrés à ces secteurs s'élevait à 486 M€.

Malgré un ralentissement de la progression depuis 2015, ces dépenses connaissent encore une progression significative qui pèse sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Ainsi, sur la période 2010-2016, ces dépenses ont connu une progression moyenne de 4,4 % par an, alors que les autres dépenses de fonctionnement n'ont évolué que de 1,6 %.



Evolution en M€ - Ille-et-Vilaine

Pour 2017, les dépenses d'action sociale devraient encore connaître une hausse. Elles devraient en effet remonter à 507,4 M€. Hors les dépenses liées à la mise en œuvre de la loi sur l'adaptation au vieillissement, elles devraient encore progresser de 3,4 %.

En M€	Rappel BP 2016	Total inscrit 2016	OB 2017
Dépenses sociales	486,5	493,7	507,4
<i>dont Loi Vieillessement</i>		<i>4,9</i>	<i>4,9</i>
Dépenses hors Loi Vieillessement	486,1	488,8	502,5
dont			
Personnes handicapées	129,5	132,1	136,1
Personnes âgées	117,3	119,8	125,0
<i>hors Loi Vieillessement</i>	<i>117,3</i>	<i>114,9</i>	<i>120,1</i>
Insertion	110,6	112,6	113,5
Enfance - famille	128,7	129,1	132,8

Sur ce domaine, les allocations individuelles de solidarité continueront leur progression. Les crédits prévus à ce titre devraient évoluer de 3,7 %.

En M€	Rappel BP 2016	Total inscrit 2016	OB 2017
Allocation personnalisée d'autonomie (hors loi sur le vieillissement)	93,5	92,0	95,8
Prestation de compensation du handicap	24,7	25,3	26,2
Revenu de solidarité active	91,8	93,0	95,7
Total	210,0	210,3	217,7

Une limitation des autres dépenses mais la poursuite des interventions dans les secteurs prioritaires

L'ensemble des autres dépenses de fonctionnement devraient, à périmètre égal (avant prise en compte des transferts de compétences), connaître une évolution limitée à moins de 1 %, afin de contenir l'évolution du total des dépenses de fonctionnement.

Les principaux postes de dépenses obligatoires devraient connaître les évolutions suivantes :

- Ressources humaines (à périmètre égal) + 2,2 % (159 M€)
- Enseignement second degré + 2,5 % (23,4 M€)
- Contribution au SDIS - 1,6 % (31,4 M€), compte tenu d'une reprise d'excédent 2016.

Le Département entend également rester présent en 2017 sur les champs d'intervention facultatifs s'inscrivant pleinement dans le cadre du projet de mandature.

Ainsi, la culture, le sport, la jeunesse, qui participent pleinement, comme les interventions dans les collèges, à la préparation de l'avenir du Département et au maintien de la qualité de vie, mobiliseront un budget de l'ordre de 9,6 M€ (hors contrats de territoire).

Au titre de la solidarité territoriale, 3,6 M€ seront prévus pour le volet fonctionnement des contrats de territoire. De même, l'agriculture continuera à être soutenue. 4,7 M€ devraient y être consacrés, par l'intermédiaire notamment de la participation du Département au Groupement d'intérêt public (GIP) LABOCEA mais également par des interventions auprès des filières agricoles et des partenariats avec les organismes professionnels.

1,6 M€ seront par ailleurs consacrés au secteur du tourisme.

A périmètre équivalent à 2016 (hors transferts de compétence, hors Parc départemental et hors loi sur l'adaptation au vieillissement), les dépenses d'intervention et de fonctionnement totales (hors frais financiers et péréquations) devraient s'élever à 820 M€. Cela représente une évolution de l'ordre de 2,4 % par rapport au budget primitif 2016, soit un rythme inférieur à celui des dépenses d'action sociale et au taux directeur national (2,6 %) des Départements prévu par le Projet de loi de finances (PLF).

Il s'y ajoutera les frais financiers, estimés à 15 M€ et les reversements au titre des fonds de péréquation, soit 18,6 M€.

A périmètre égal, la section de fonctionnement s'établirait donc à 853 M€, contre 835 M€ au BP 2016.

Comme pour les recettes cependant, des corrections doivent être apportées au titre des modifications de périmètre du budget.

- loi sur l'adaptation au vieillissement (somme identique en recettes) + 4,8 M€
- transfert des dépenses de transports à la Région à compter du 1^{er} septembre 2017 - 13 M€
- compensation financière des dépenses d'investissement à Rennes Métropole + 2,8 M€
- intégration des dépenses du Parc départemental + 12 M€

Au final, le budget de fonctionnement devrait s'établir à un niveau proche de 859,5 M€.

→ Un niveau d'épargne fortement impacté

Malgré la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les diminutions de recettes et les charges supplémentaires liées à l'action sociale et aux effets de la Loi NOTRe se traduisent par une réduction très sensible des niveaux d'épargne. S'agissant de la Loi NOTRe, les charges supplémentaires en fonctionnement résultant du financement des investissements et de la perte de CVAE peuvent être évaluées à 6,4 M€, charges qui viennent peser sur les niveaux d'épargne.

Sur les bases énoncées plus haut, l'épargne brute dégagée s'établirait à 46 M€ et se traduirait par une épargne nette nulle, voire négative sur l'exercice 2017, après prise en compte du remboursement du capital des emprunts.

Bien entendu, ces données seront affinées d'ici le budget primitif, pour tenir compte au plus près des recettes encaissées sur 2016 et des dispositions du PLF pour 2017. Cependant, pour permettre au Département de continuer à investir, il est indispensable d'assurer le maintien d'un minimum d'épargne nette dégagée sur la section de fonctionnement sur l'exercice 2017 (qui ne pourrait être inférieur à 10 M€). Compte tenu de la progression des postes de dépenses obligatoires, dans le domaine social notamment (+ 16,5 M€), et tout en tenant compte de taux de réalisation du budget inférieur à 100 %, il apparaît que cette condition ne pourra être remplie sans une augmentation des recettes de fonctionnement. Il sera donc probablement nécessaire d'augmenter ces recettes par un recours à la fiscalité, dans une proportion mesurée, qui pourrait être du même ordre qu'en 2016, c'est-à-dire d'un point.

→ Un budget d'investissement réajusté, qui permet de répondre aux priorités du Département

Malgré ce contexte difficile, le Département souhaite maintenir un effort pour l'investissement en 2017. Toutefois, après deux années d'effort particulier lié au plan de relance, le projet de budget pour 2017 prévoit un budget d'investissement réajusté, qui devrait être de l'ordre de 142 M€, à base égale. Le budget réellement inscrit devra cependant, comme en fonctionnement, intégrer les effets des transferts de compétence et l'intégration du budget du Parc départemental au budget principal.

Ainsi, le budget voirie sera diminué du montant de dépenses transférées à Rennes Métropole, soit 2,8 M€. En outre, l'intégration du Parc départemental au budget principal se traduira par une partie de dépenses imputées en fonctionnement (3 M€). Les coûts directs des travaux d'investissement réalisés par les services du Parc départemental sur la voirie départementale, estimés à 6 M€, seront imputés en investissement au titre de travaux en régie. S'agissant du transfert à la Région l'année 2017 sera une année transitoire puisque le Département continuera à assumer les dépenses d'investissement mais sera remboursé à due concurrence de ces dépenses par la Région.

Au final, les crédits prévus en investissement devraient s'élever à 137 M€ en 2017.

Sur ce montant, près de 90 M€ devraient être consacrés aux équipements départementaux pour permettre de poursuivre et engager les travaux d'équipements structurants pour l'avenir du Département.

A ce titre, 40 M€ seront consacrés aux travaux routiers, dont 18 M€ pour la poursuite de la réalisation des axes Rennes-Redon et Rennes-Angers et 12 M€ pour les programmes de grosses réparations et aménagements divers de sécurité.

22 M€ devraient être consacrés aux collèges, dont 9 M€ pour des opérations de construction, restructuration et agrandissement et 8 M€ pour des travaux d'amélioration.

13 M€ sont également prévus pour les opérations de construction relatives aux bâtiments du SDIS pour poursuivre le programme de reconstruction des centres de secours notamment.

Les programmes d'aide aux tiers devraient représenter un volume de crédits de l'ordre de 45 M€.

A ce titre, les contrats de territoire et le FST devraient mobiliser environ 12 M€. Les crédits prévus au titre des contrats de territoire porteront encore très majoritairement sur la poursuite des opérations des contrats de la 2^e génération.

Les programmes d'aide en matière d'habitat seront poursuivis et devraient mobiliser 9 M€. De même, les subventions versées pour la construction ou la réhabilitation des établissements sanitaires et sociaux devraient s'élever à 5 M€.

Par ailleurs, les équipements structurants pour le territoire départemental, tels que le métro dans le domaine des infrastructures, devraient mobiliser 8 M€. 1,3 M€ seront également consacrés à la poursuite du déploiement du très haut débit sur le territoire départemental.

L'engagement de nouvelles opérations et la poursuite des programmes d'aide se traduiront par un volume d'autorisations de programme de l'ordre de 130 M€.

Le financement de ces investissements sera assuré en partie par des recettes estimées à hauteur de 27 M€.

Le Département devra donc mobiliser fortement l'emprunt en 2017. Sur ces bases, le volume d'emprunts nécessaire devrait s'élever à 111 M€ (voir en annexe la situation de la dette du Département).

Ce projet de budget traduit ainsi la volonté du Département de se donner les moyens de répondre aux exigences de la situation et aux besoins du territoire. Tout en prenant en compte les difficultés financières qui se traduisent par une fragilisation de son modèle financier, comme de celui de l'ensemble des Départements, il entend être présent en tant qu'acteur majeur du champ social, mais également mettre en œuvre ses politiques visant à préparer l'avenir de notre territoire, au travers de ses investissements et des politiques volontaristes.

Tableau de synthèse budgétaire

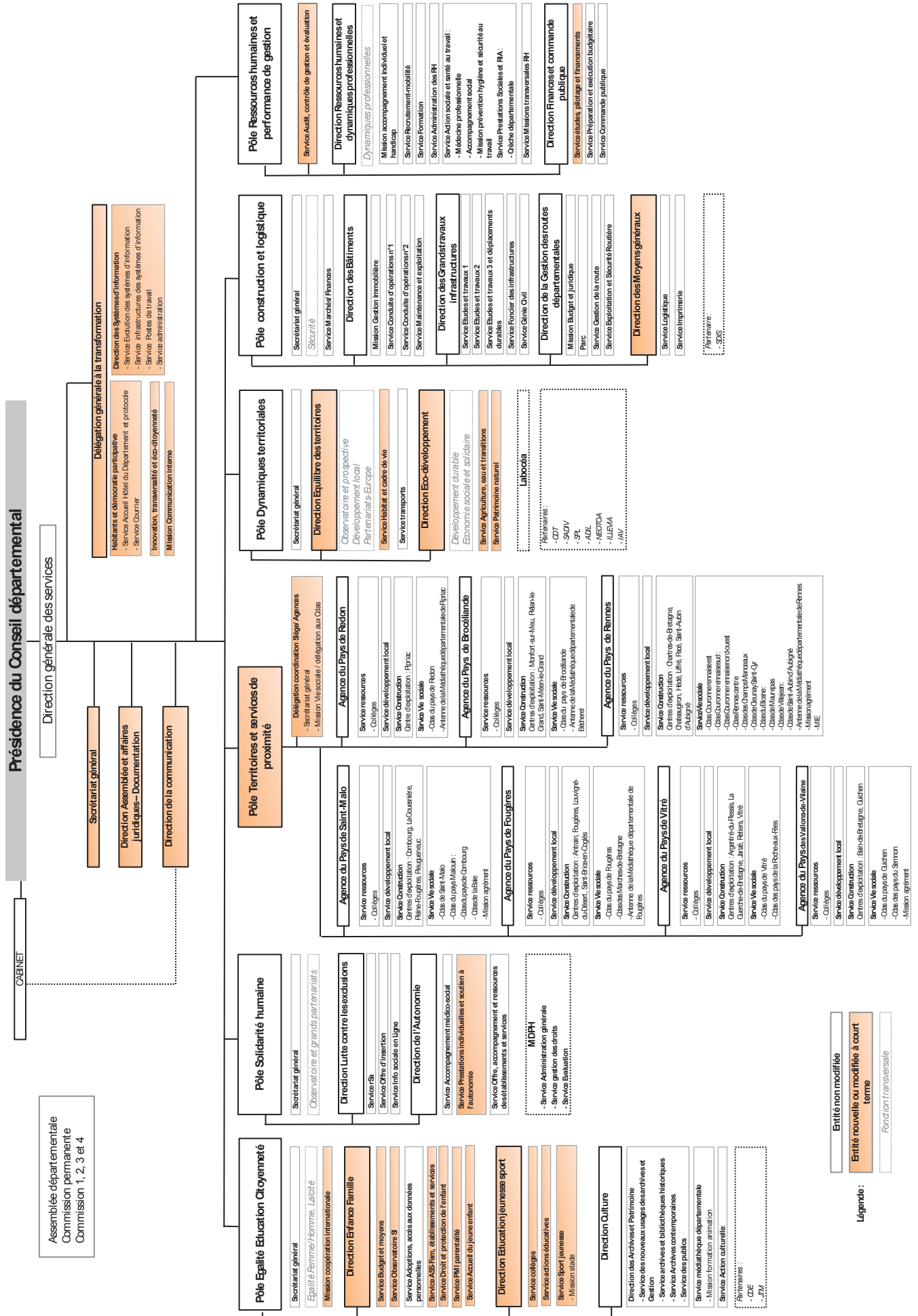
COMMISSION 4		
En M€	BP 2016	OB 2017
SECURITE	33,6	32,7
FINANCES - MOYENS	52,2	60,9
<i>dont dotation de compensation des transferts</i>		8,2
RESSOURCES HUMAINES	155,0	157,3
Fonctionnement*	240,8	250,9
SECURITE	13,4	13,5
FINANCES - MOYENS (hors capital de la dette)	6,5	7,9
Investissement*	19,9	21,4
TOTAL COMMISSION 4	260,7	272,3

* Après prise en compte des transferts de compétence et de l'intégration du Parc départemental

ANNEXES

Annexe n° 1

Organigramme hiérarchique à court terme (présentation au CT du 28/11/2016)



Annexe n° 2

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 - DETTE

La dette du Département au 1^{er} janvier 2017 est estimée à 563 M€ comprenant un emprunt d'équilibre de l'exercice 2016 évalué à 75 M€.

Les opérations passées par le Département en 2016 sont les suivantes :

- 10 M€ sur euribor 12 mois + 0,60 % (15 ans)
- 8 M€ sur euribor 12 mois + 0,59 % (15 ans)
- 10 M€ sur taux fixe à 1,54 % (15 ans)
- 3 M€ sur taux fixe à 1,59 % (15 ans)
- 7 M€ sur taux fixe à 1,22 % (15 ans)
- 10 M€ sur taux fixe à 1,25 % (15 ans)
- 15 M€ sur taux fixe à 1,06 % (20 ans)
- 5 M€ sur euribor 3 mois + 0,50 % (20 ans)
- 10 M€ sur euribor 3 mois + 0,45 % (20 ans)

Cette dette est majoritairement sécurisée à hauteur de 66 % permettant d'avoir de la visibilité de sa charge financière anticipée.

L'exposition à taux variable de la dette représente 31 % et permet au Département de bénéficier du niveau très faible des indices monétaires.

Enfin, le Département présente une exposition aux structurés « volatils » assez faible, puisqu'il représente 3 % de l'encours. Un seul prêt est concerné. Il est assis sur la pente entre le CMS 30 ans et le CMS 1 et n'est pas exposé actuellement à la formule structurée.

La répartition est donc la suivante :

Part sécurisée moyen/long terme	374,3 M€
dont	360,8 M€ = Taux fixe durée résiduelle 13,5 M€ = Taux fixe court
Part variable	172 M€
dont	137,4 M€ = Euribor ou TAM 34,6 M€ = LEP ou LIVRET A
Part autres produits	16,5 M€
dont	16,5 M€ = Barrière CMS 30 - 1

Au niveau du risque d'exposition, 97 % de la dette du Département est classée en catégorie 1-A de la charte Gissler.

Enfin, le Département dispose de prêteurs diversifiés comme l'indique le tableau ci-dessous :

Etablissements	Encours	%
DEXIA	120,6	22 %
GROUPE CREDIT MUTUEL	108,2	19 %
GROUPE CREDIT AGRICOLE	77,7	14 %
GROUPE CAISSE D'EPARGNE	68,9	12 %
PBB DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK	52,3	9 %
SOCIETE GENERALE	53,8	10 %
CAISSE DES DEPOTS	39,5	7 %
SFIL	24,9	4 %
BANQUE POSTALE	16,9	3 %

Le besoin de financement pour l'année 2017 est estimé à 111 M€. Les financements nouveaux s'inscriront tous dans la classification 1-A de la charte Gissler.

Annexe n° 3

ENCOURS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Compétence	Encours d'AP au 31/12/2016	CP 2016	CP ultérieurs
11 ECONOMIE, EMPLOI, FORMATION	420 000,00	350 000,00	70 000,00
12 AGRICULTURE ET PECHE	5 203 830,20	2 054 639,36	3 149 190,84
13 INDUSTRIE ET TERTIAIRE	6 119 486,40	2 690 770,30	3 428 716,10
14 TOURISME	3 424 761,92	2 220 906,48	1 203 855,44
15 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE	17 622 276,00	847 276,00	16 775 000,00
17 EAU ET ASSAINISSEMENT	3 150 474,38	1 679 677,79	1 470 796,59
18 ENVIRONNEMENT	5 086 482,39	2 837 470,22	2 249 012,17
Total 1 EMPLOI ET DEVELOPPEMENT DURABLE	41 027 311,29	12 680 740,15	28 346 571,14
22 ENSEIGNEMENT 2ND DEGRE	68 624 920,13	21 051 691,70	47 573 228,43
24 CULTURE	2 230 516,57	930 711,84	1 299 804,73
25 SPORT	8 161 254,23	2 803 732,34	5 357 521,89
26 JEUNESSE	26 505,12	23 996,01	2 509,11
27 FAMILLE, ENFANCE, PREVENTION	2 476 959,63	966 086,84	1 510 872,79
Total 2 EGALITE DES CHANCES	81 520 155,68	25 776 218,73	55 743 936,95
31 PERSONNES HANDICAPEES	2 470 032,00	1 095 194,00	1 374 838,00
32 PERSONNES AGEES	8 218 961,27	3 383 353,35	4 835 607,92
33 INSERTION	331 458,57	174 300,00	157 158,57
34 ACTIONS SOCIALES DIVERSES	10 566 418,81	546 254,08	10 020 164,73
36 LOGEMENT	28 459 360,11	8 074 593,39	20 384 766,72
Total 3 SOLIDARITE	50 046 230,76	13 273 694,82	36 772 535,94
41 ROUTES ET VOIRIE	149 644 814,58	54 506 016,60	95 138 797,98
42 INFRASTRUCTURES	15 254 808,09	2 988 334,70	12 266 473,39
44 TRANSPORTS	38 594 861,93	11 520 447,29	27 074 414,64
45 AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	26 761 105,52	11 216 301,06	15 544 804,46
46 SOUTIEN AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT	572 665,01	339 730,81	232 934,20
Total 4 EQUILIBRE TERRITORIAL	230 828 255,13	80 570 830,46	150 257 424,67
50 FRAIS DE PERSONNEL NON VENTILES	175 059,73	137 609,73	37 450,00
51 FINANCES, MOYENS DES SERVICES	19 349 641,28	6 538 758,18	12 810 883,10
52 SECURITE	47 396 491,01	11 825 392,56	35 571 098,45
Total 5 MOYENS DES SERVICES ET SECURITE	66 921 192,02	18 501 760,47	48 419 431,55
TOTAL	470 343 144,88	150 803 244,63	319 539 900,25



Département d'Ille-et-Vilaine

Service de l'Assemblée
et des Affaires juridiques

1, avenue de la Préfecture
CS 24218
35042 Rennes Cedex
Tél. : 02 99 02 35 35

www.ille-et-vilaine.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.



Papier issu
d'une gestion
durable des forêts.